



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES

N° 2015 -16

Mission relative à l'évaluation des stages techniques internationaux des archives et des conférences internationales supérieures d'archivistique

Rapport définitif

octobre 2015

Jean-Marc Lauret
Chargé de mission d'inspection générale

IGAC
17 AVR. 2015 / 63



Ministère de la Culture et de la Communication

Le Directeur du Cabinet

Note à l'attention de

Madame Ann-José ARLOT
Cheffe du service de l'Inspection Générale des Affaires Culturelles

Paris, le **17 AVR. 2015**

Nos réf. : TR/848/CMA

Objet : mission de l'Inspection générale des affaires culturelles relative à l'évaluation de la conférence internationale des archives et du stage international des archives.

Le Département de la formation scientifique et technique de la direction générale des patrimoines assure l'organisation de deux sessions de formation internationales destinées aux professionnels des archives :

- le stage international des archives (STIA), créé en 1951, s'adresse à des archivistes français et étrangers francophones, travaillant dans les services d'archives nationaux ou locaux, publics et privés. Il s'agit d'un stage généraliste qui se déroule sur 5 semaines et se compose d'un cycle de conférences, de séminaires, visites (Paris, Île-de-France et province) et de périodes consacrées à des ateliers de travail et des travaux individuels. Il accueille chaque année 20 à 30 stagiaires pour une session de cinq semaines ;
- la conférence internationale des archives (CISA) créée au début des années 2000. Il s'agit d'une conférence internationale bilingue (anglais/français) qui s'adresse à des responsables d'archives européens qui échangent sur leurs pratiques respectives pendant une semaine. Elle est organisée en lien avec la maison des cultures du monde et accueille chaque année 15 à 20 stagiaires pour une session d'une semaine.

.../...

Je souhaite qu'une mission d'inspection (de type audit flash), puisse procéder à une évaluation de ces deux stages, notamment dans les domaines suivants :

- bilan de l'attractivité de ces formations et de leurs retombées pour la promotion des positions françaises au niveau international ;
- choix des publics visés, du format retenu et des formations proposées ;
- adéquation des moyens mis en œuvre pour l'organisation de ces deux stages et évaluation de leur bonne gestion.

Je souhaite disposer de ce rapport avant la fin du mois de mai prochain.



Fabrice BAKHOUCHE

Copies : - Clarisse Mazoyer, directrice adjointe du cabinet,
- David Zivie, conseiller chargé du patrimoine et de l'architecture,
- Christopher Miles, secrétaire général,
- Vincent Berjot, directeur général des patrimoines.

Table des matières

Synthèse.....	1
Tableau des recommandations.....	5
Introduction.....	9
1. – Présentation et bilan des stages techniques internationaux d'archives (STIA) et des conférences internationales supérieures d'archivistique (CISA).....	9
1.1. – Les stages techniques internationaux d'archives.....	9
1.1.1. – L'équipe maître d'œuvre des stages.....	10
1.1.2. – La durée et les lieux de déroulement des stages.....	10
1.1.3. – Les contenus.....	10
1.1.4. – Les intervenants.....	11
1.1.5. – Les stagiaires.....	12
1.1.6. – La diffusion des appels à candidatures.....	12
1.1.7. – La transmission des candidatures.....	13
1.1.8. – Les modalités de sélection des stagiaires.....	14
1.1.9. – Les modalités d'accueil des stagiaires.....	14
1.1.10. – Les modalités d'évaluation des stages.....	14
1.1.11. – Le bilan financier.....	15
1.2 – Les Conférences internationales supérieures d'archivistique.....	16
1.2.1. – La maîtrise d'œuvre.....	16
1.2.2. – Le contenu des conférences.....	16
1.2.3. – Les participants.....	17
1.2.4. – Les intervenants.....	18
1.2.5. – La diffusion des appels à candidatures.....	18
1.2.6. – La transmission des candidatures.....	19
1.2.7. – Les modalités de sélection des participants.....	19
1.2.8. – La logistique de l'organisation des CISA.....	19
1.2.9. – Les modalités d'évaluation des CISA.....	20
1.2.10. – Le bilan financier.....	20
2. – Diagnostic.....	21
2.1. – Les stages techniques internationaux d'archives.....	21
2.1.1. – L'intérêt des STIA est incontestable.....	21
2.1.2. – pour un coût modeste à la charge du MCC.....	21
2.1.3. – Les causes de l'évolution de la composition du public des stages.....	22
2.1.4. – Le profil et le niveau d'implication des stagiaires.....	23
2.1.5. – Les retombées.....	23
2.2. – Les conférences internationales supérieures d'archivistique.....	26
2.2.1. – Les CISA répondent à un besoin d'échanges professionnels entre experts et responsables de haut niveau.....	26
2.2.2. – pour un coût plus élevé que celui des STIA.....	26
2.2.3. – L'intégration de la CISA dans le marché conclu par le ministère avec la Maison des Cultures du Monde s'explique par des raisons historiques.....	27

2.2.4. – Les retombées.....	28
3. – Les évolutions recommandées.....	29
3.1. – Les stages techniques internationaux d’archives.....	29
3.1.1. – Cibler les publics sur les jeunes professionnels en démarche de formation.....	29
3.1.2. – Mieux mettre en valeur l’insertion des STIA dans une stratégie diplomatique gouvernementale.....	30
3.1.3. – les propositions d’évolution du dispositif.....	31
3.1.4 – Qui doit assurer ces formations ?.....	35
3.2. – Les Conférences internationales supérieures d’archivistique.....	37
Conclusion.....	41
Note du Directeur général des patrimoines.....	43
Personnes rencontrées.....	49
Annexe.....	51
Note de Monsieur M. Ali Chiki, Directeur général des archives d’Algérie.....	51

Synthèse

Par lettre du 17 avril 2015, le directeur du cabinet de la ministre de la Culture et de la Communication a souhaité qu'une mission d'inspection procède à une évaluation des stages techniques internationaux des archives et des conférences internationales supérieures d'archivistique mis en œuvre par le département de la formation scientifique et technique de la direction générale des patrimoines.

Le rapport conclut à la pertinence des deux dispositifs et dessine quelques pistes d'évolution possibles.

Les STIA comme les CISA sont des vecteurs précieux de rayonnement de l'archivistique française dans le monde. Les témoignages recueillis attestent qu'ils n'ont pas d'équivalent ailleurs dans le monde, en particulier dans les pays anglo-saxons.

L'efficience de ces dispositifs apparaît peu contestable. Pour un budget très modeste (en particulier celui des STIA), les retombées sont significatives.

Nombreux sont ceux parmi les directeurs de services d'archives des pays étrangers à avoir bénéficié d'un STIA. Le rapporteur a pu, en outre, obtenir une vingtaine de témoignages d'anciens stagiaires attestant des bénéfices professionnels qu'ils ont tirés de la participation à l'une ou l'autre de ses récentes sessions. Les témoignages également recueillis auprès de deux directeurs généraux de services nationaux d'archives (Algérie et Tunisie) vont dans le même sens. Le renforcement de la mission d'animation de la communauté archivistique francophone exercée par le Service interministériel des archives de France et l'Association internationale des archives francophones (en prenant appui notamment sur le Portail international des archives francophones et son espace pro.) devrait permettre de mieux mettre encore en évidence ces retombées.

Les projets de coopération nés de la tenue des CISA semblent également significatifs, même si les Conférences sont trop récentes pour avoir pu toutes conduire à la mise en œuvre de projets concrets.

Les évolutions recommandées

Au-delà de leur dimension professionnelle et technique, le ministère a tout intérêt à valoriser les STIA comme les CISA, comme un outil de la stratégie diplomatique du gouvernement. La diminution du nombre de bourses accordées par les postes diplomatiques aux stagiaires STIA rend en particulier indispensable un renforcement de la communication en direction des postes et une invitation du ministère des affaires étrangères à s'impliquer plus directement dans le pilotage des deux dispositifs. Les STIA contribuent à la préservation, l'exploitation et la valorisation d'un patrimoine commun avec les pays qui partagent avec la France une partie de leur histoire. Les CISA sont des moments privilégiés de rencontres d'où peuvent naître des projets de coopération entre services nationaux d'archives aux implications diplomatiques évidentes.

Il apparaît en outre souhaitable d'améliorer la communication sur les objectifs respectifs des STIA et des CISA. Les STIA offrent des formations à destination de professionnels francophones travaillant dans des pays où les formations se font encore sur le terrain. Les CISA en revanche sont des rencontres de professionnels de haut niveau en situation de responsabilité dans des services d'archives.

Le rapport présente des propositions d'évolution pour chacun des deux dispositifs, détaillées dans le tableau des recommandations qui suit.

Concernant les STIA

La mise en place d'un comité de pilotage scientifique associant le département de la formation scientifique et technique de la Direction générale des patrimoines, le Service Interministériel des archives de France, la sous-direction des affaires européennes et internationales du Secrétariat général, le Portail international des archives francophones et le ministère des Affaires étrangères permettrait tout à la fois de resserrer les liens entre le département - transversal au sein de la DGP - et le SIAF et de mieux faire apparaître l'articulation entre les enjeux professionnels du stage et ceux de la politique de coopération internationale du ministère, notamment en direction des pays de la Francophonie.

Le rapport recommande également à moyen terme, de mieux tenir compte des possibilités offertes par le numérique en matière de formation et d'intégrer le stage dans un parcours de formation certifiante comportant un volet de formation théorique à distance (e-learning). Le stage serait alors recentré sur sa dimension pratique et de découverte du savoir faire français en matière d'archivistique. Le stage pourrait dans cette hypothèse, être réduit à trois semaines quitte à être prolongé par des accueils individuels dans des services d'archives, en France dans le cadre du programme *Profession Culture* ou dans d'autres pays francophones, qui tels la Belgique, le Québec ou la Suisse disposent de services d'archives publiques performants. L'Agence universitaire de la Francophonie pourrait alors être sollicitée pour s'impliquer dans un tel projet.

Le rapport recommande également de compléter le dispositif d'accueil de stagiaires en France par l'organisation de formations dans les pays étrangers à la demande des États, encadrées par des experts français et d'anciens stagiaires des STIA du pays (ou de la zone géographique) concerné.

Concernant les CISA

La préparation, l'organisation et l'animation des CISA devraient pouvoir relever pleinement de la responsabilité du service « métier », en l'occurrence du SIAF. Le rapport recommande de réintégrer au sein du SIAF, les tâches de préparation et d'organisation des Conférences, jusqu'alors confiées à la Maison des Cultures du Monde, cette réintégration pouvant s'effectuer à effectifs constants et conduire à un partage des tâches entre l'administration centrale et le SCN des Archives nationales. Le rapporteur prend acte de l'observation formulée par le Directeur général des patrimoines, qui souhaite maintenir l'organisation des CISA sous la responsabilité du DFST en partenariat avec la Maison des Cultures du monde, dans la mesure où le site parisien semble plus attractif pour les participants que celui des Archives nationales à Pierrefitte sur Seine. Dès lors qu'il est dirigé par un professionnel de l'archivistique reconnu par ses pairs, le DFST est à court terme en effet la structure administrative la mieux à même de piloter la préparation des CISA. Pour ce qui concerne le partenariat avec la Maison des cultures du Monde, le rapporteur attire l'attention sur les doublons qui affectent la phase de préparation (de la diffusion des informations à la sélection et la convocation des participants) entre les tâches remplies par le DFST et par la Maison des cultures du Monde.

En outre, si le principe d'un ciblage des CISA sur des zones géographiques doit pouvoir être confirmé, ce principe devrait conduire à faire également des CISA, par exemple alternativement avec une session bilingue (ou une fois tous les trois ans), un lieu et un moment d'échanges entre directeurs et experts des services nationaux d'archives des pays de la Francophonie.

Il est également possible de penser désormais les CISA dans un contexte plus européen en proposant aux États volontaires d'en prendre en charge l'organisation à tour de rôle. La réunion semestrielle des directeurs des services nationaux d'archives organisée sous l'égide de l'État assurant la présidence de l'Union européenne pourrait être l'occasion de présenter cette proposition. Organisée avec le concours des services nationaux d'archives de trois États au minimum, la CISA pourrait alors bénéficier de financements européens.

Les évolutions recommandées pourraient être financées par les économies proposées sur les CISA, par la recherche de sources de financement complémentaires (Agence universitaire de la Francophonie et financements européens) mais aussi par une meilleure valorisation économique de l'archivistique française, par exemple dans le cadre de la future agence de coopération et d'exportation dans le domaine du Patrimoine (ou de l'élargissement des missions de l'Agence France-Muséums à l'ensemble des champs des patrimoines).

Tableau des recommandations

Ce tableau intègre les observations présentées par la DGP après examen du rapport provisoire ainsi que les réponses du rapporteur.

Recommandation n°1 : Distinguer de façon plus nette et visible les fonctions respectives des stages techniques internationaux des archives et des conférences internationales supérieures d'archivistique. Les premiers relèvent d'une démarche de formation et constituent le volet « archivistique » de l'action internationale du ministère en matière de formation. Les secondes contribuent à répondre aux besoins éprouvés par des experts et des professionnels en situation de responsabilité, d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et sur les questions de l'actualité de l'archivistique. Plutôt que de chercher à attirer des publics dont les besoins de formation sont désormais couverts, il paraît souhaitable de mieux cibler les publics des stages vers les pays qui ne disposent pas encore de dispositifs de formation performants.

DGP : accord. Cette meilleure distinction éclaire largement les évolutions pouvant être mises en œuvre.

À PROPOS DES STAGES TECHNIQUES INTERNATIONAUX D'ARCHIVES

Recommandation n°2 : Améliorer la visibilité de la dimension diplomatique des STIA.

Les STIA doivent être mieux valorisés en particulier auprès des postes, comme des outils de la politique de coopération engagée avec les pays francophones, générateurs à terme de projets concrets de développement (numérisation des archives et partage des archives, accompagnement de projets concrets en matière de collecte et de conservation, construction d'une mémoire partagée). La mise en valeur de cette dimension peut également exercer un pouvoir d'attraction bien au-delà des frontières de la francophonie, dans d'autres zones géographiques confrontées aux mêmes enjeux de partage de la mémoire entre anciennes puissances coloniales et leurs anciennes colonies.

DGP : accord, en lien avec le secrétariat général pour obtenir une meilleure audience auprès du MAE et de l'Institut Français.

Recommandation n°3 : Mettre en place un comité de pilotage scientifique associant au département de la formation scientifique et technique, le Service interministériel des archives, le Portail international archivistique francophone, la sous-direction des affaires européennes et internationales du ministère et le ministère des Affaires étrangères.

DGP : accord

Recommandation n°4 : Renforcer la communication sur les enjeux des stages en particulier auprès des conseillers culturels des ambassades et de leurs collaborateurs : TD, stages de prise de poste, ateliers de l'Institut français, séminaires chargés de mission livre.

DGP : accord, cf recommandation n°2

Les propositions d'évolution

À court terme

Recommandation n°5 : Les STIA gagneraient en qualité pédagogique à être accueillis dans des locaux mieux adaptés aux exigences d'une formation d'adultes.

DGP : De nouveaux locaux ont été identifiés au sein du quadrilatère Rohan-Soubise et feront l'objet de travaux pour accueillir les formations du DFST.

Recommandation n°6 : Le dispositif d'évaluation des STIA pourrait bénéficier utilement de la contribution écrite des chefs de module et des intervenants.

DGP : à expertiser en termes de coût.

Réponse du rapporteur. La commande doit pouvoir être intégrée dans la charge de service des chefs de module et des intervenants. Elle pourrait donner lieu pour les chefs de module au versement d'un complément de rémunération correspondant à une heure de vacation.

Recommandation n°7 : Encourager les trois SCN des Archives (nationales, d'outre-mer et du monde du travail) et les services territoriaux d'archives à accueillir des stagiaires en prolongement des STIA en prenant appui sur le dispositif *Profession Culture*. Faire de même avec les pays partenaires de la Francophonie (Québec, Belgique, Suisse, ...) soit dans le cadre d'accords bilatéraux, soit en prenant appui sur l'Agence universitaire de la Francophonie.

DGP : accord, sous réserve de faisabilité.

À moyen terme

Recommandation n°8 : Mettre en place une formation à distance (e-learning) et recentrer le stage sur sa dimension pratique (études de cas, ateliers d'archivistique).

DGP : La mise en place du e-learning pourrait s'appuyer sur les initiatives déjà lancées en partenariat avec l'AUF.

Recommandation n°9 : encourager l'organisation de formations dans les pays étrangers, encadrées par des experts français.

DGP : faisabilité à expertiser

Recommandation n°10 : Intégrer le STIA dans un parcours de formation conduisant à une certification, en prenant appui sur un établissement d'enseignement supérieur.

DGP : accord, à expertiser

Recommandation n°11 : La fonction d'animation de la communauté des archivistes francophones exercée par le PIAF et le SIAF mérite d'être renforcée.

DGP : sous réserve de faisabilité

Recommandation n°12 : Les évolutions proposées peuvent être financées par une diminution à terme de la durée du STIA (trois semaines), les économies proposées pour l'organisation des CISA (voir infra) et la valorisation du savoir-faire français en matière d'archivistique par exemple dans le cadre de l'agence de coopération et d'exportation dans le domaine du patrimoine en projet (ou de l'élargissement des missions de l'Agence France-Muséums à l'ensemble des champs des patrimoines).

Recommandation n°13 : Le département de la formation scientifique et technique de la DGP reste aujourd'hui la structure administrative la mieux à même d'assurer l'organisation des STIA, sous réserve que le responsable de la formation soit un conservateur d'archives, bon connaisseur des réseaux nationaux et internationaux et des problématiques de l'archivistique, sous réserve également du remplacement de la chargée de l'organisation des stages sur le départ.

DGP : la DGP privilégie le scénario n°1 du rapport provisoire.

À PROPOS DES CONFÉRENCES INTERNATIONALES SUPÉRIEURES D'ARCHIVISTIQUE

Recommandation n°14 : améliorer la visibilité des Conférences comme espaces d'échanges professionnels entre responsables de haut niveau et non séminaires de formation.

DGP : accord

Recommandation n°15 : Cibler les publics des CISA par zone géographique ou/et linguistique selon le principe retenu pour les trois premières sessions doit aussi permettre de promouvoir la CISA comme un espace d'échanges professionnels entre décideurs et experts des pays de la Francophonie. Les sessions de la CISA ouvertes aux pays francophones pourraient alors être articulées aux semaines internationales des archives francophones organisées par l'association internationale des archives francophones et se dérouler dans le pays d'accueil de cette semaine.

DGP : accord

Recommandation n°16 : transférer au Service interministériel des archives de France la responsabilité des CISA.

DGP : option qui n'est pas retenue par la DGP à ce stade - d'autres formules sont également envisageables. Le statu quo est privilégié à court terme.

Réponse du rapporteur : Les CISA s'articulent pleinement avec l'une des missions premières d'une administration centrale « métier », la participation à l'animation du réseau européen et international des professionnels en situation de responsabilité dans le domaine concerné. À court terme, c'est-à-dire dans l'hypothèse où le chef du DFST est un professionnel reconnu dans le domaine de l'archivistique, le statu quo peut effectivement être retenu.

Recommandation n°17 : inviter le ministère des affaires étrangères au comité de pilotage des CISA.

DGP : à examiner en lien avec le SG.

Recommandation n°18 : transférer le déroulement des conférences sur le site du Service des archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine.

DGP : option non retenue à ce stade, en lien avec le maintien de l'organisation des CISA par le DFST et dans la mesure où le site parisien semble plus attractif pour les participants.

Réponse du rapporteur : On doit pouvoir distinguer ce qui relève des tâches d'organisation et de préparation, qui peuvent rester à court terme sous la responsabilité du DFST et du lieu de déroulement de la CISA. Le rapporteur prend acte du fait que le site parisien serait plus attractif que celui de Pierrefitte-sur-Seine.

Recommandation n°19 : Réintégrer l'ensemble des tâches relatives à l'organisation des Conférences au sein du SIAF, avec une répartition des responsabilités entre les services centraux et le SCN des Archives nationales.

DGP : option non retenue. Cf supra

Réponse du rapporteur : le rapporteur n'est pas convaincu par la plus-value apportée par la Maison des cultures du monde aux tâches de préparation (diffusion des informations relatives aux CISA, recueil, examen et sélection des candidatures, établissement et envoi des convocations) exécutées en parallèle par le DFST. La seule plus value porte sur l'organisation logistique des conférences et l'accueil des participants.

Recommandation n°20 : réinvestir les économies générées par la mise en œuvre des recommandations relatives aux CISA dans le financement des recommandations relatives aux STIA.

DGP : à examiner conjointement avec le SG

Recommandation n°21 : débattre avec nos partenaires européens, à l'occasion des réunions semestrielles de directeurs des services nationaux d'archives des pays de l'Union européenne, de la possibilité d'organiser les conférences alternativement dans chacun des pays qui pourraient se déclarer volontaires et solliciter à cet effet des financements européens.

DGP : à expertiser

Introduction

Par lettre du 17 avril 2015 adressée à la Cheffe du Service de l'Inspection Générale des Affaires Culturelles à la demande du Directeur Général des Patrimoines, le Directeur du cabinet de la ministre de la Culture et de la Communication a souhaité qu'une mission d'inspection soit diligentée afin de procéder à une évaluation des stages techniques internationaux des archives et des conférences internationales supérieures d'archivistique organisés par le département de la formation scientifique et technique de la direction générale des patrimoines.

La mission s'est déroulée pendant le mois de mai 2015 et la première quinzaine de juin.

Elle a permis de procéder à un état des lieux de chacun des deux dispositifs, à un diagnostic des quelques aspects qui méritent une attention particulière et de proposer des pistes d'évolution.

Le rapporteur tient à remercier Jean-Pierre Defrance, chef du département de la formation scientifique et technique de la Direction générale des patrimoines et sa collaboratrice Karine Robert pour leur disponibilité et leur réactivité aux demandes d'information qu'il leur a adressées au cours de sa mission.

Caroline Becker, webmestre de l'espace pro du Portail international archivistique francophone s'est proposée pour recueillir les témoignages de près de vingt anciens stagiaires des STIA. Qu'elle en soit également remerciée.

Outre les rencontres avec les responsables des services de l'administration centrale (DGP, SIAF, SG - Sous-direction des affaires européennes et internationales), des archives nationales et le secrétaire général du Conseil international des archives, le rapporteur a eu plusieurs échanges téléphoniques avec le président et la web-mestre du PIAF, le directeur des archives nationales d'Algérie et le directeur des Archives nationales de Tunisie, président de l'Association internationale des archives francophones. Ces échanges se sont étalés jusqu'au lundi 15 juin 2015.

Le rapport provisoire a été transmis au Directeur général des patrimoines et au Secrétaire général du ministère le 17 juin 2015. Les observations reçues du Directeur général des patrimoines, datées du 19 octobre 2015, ont été intégrées dans les annexes du présent rapport.

1. – Présentation et bilan des stages techniques internationaux d'archives (STIA) et des conférences internationales supérieures d'archivistique (CISA)

1.1. – Les stages techniques internationaux d'archives

Le stage technique international d'archives a été initialement conçu en 1951 comme un stage d'application pour les élèves de l'École nationale des chartes et les archivistes étrangers. Il était destiné à aider les archivistes de tous les continents à reconstituer le patrimoine écrit après la Seconde Guerre mondiale¹.

Le contexte dans lequel les stages sont organisés a profondément évolué au cours des décennies.

- L'objectif de reconstitution des archives après la Seconde guerre mondiale a été atteint.
- Depuis 1991, les conservateurs du patrimoine archivistes suivent leur formation post

1 Sources : page Wikipédia consacrée aux stages internationaux des archives et document 50^{ème} anniversaire du stage technique international d'archives 1951 – 2000, Direction des Archives de France, Bureau de la formation.

concours au sein de l'École nationale du patrimoine, puis de l'Institut national du patrimoine. Jusqu'au début des années 2000, l'INP continuait encore à envoyer des stagiaires. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

- Les pays européens ont désormais mis en place leur propre dispositif de formation d'archivistes. Mais c'est aussi le cas de certains pays du Maghreb et en Asie du Sud-Est.
- Enfin, alors que les archives des anciennes colonies françaises étaient, à l'époque coloniale, constituées de documents écrits en français, les archives contemporaines sont désormais rédigées dans les langues nationales de ces pays et l'anglais a pris le pas sur le français comme langue de travail dominante des milieux professionnels de l'archivistique dans les échanges internationaux. D'une façon plus générale, le nombre de locuteurs francophones a diminué au sein des nouvelles générations de professionnels des archives en Europe et ailleurs.

1.1.1. – L'équipe maître d'œuvre des stages

La préparation, l'animation des stages et la rédaction des bilans sont assurés par le département de la formation scientifique et technique (nommé « le département » dans la suite du rapport) de la direction générale des patrimoines, en particulier par Jean-Pierre Defrance conservateur d'archives et chef du département et sa collaboratrice Karine Robert, technicienne des services culturels détachée sur un poste de secrétaire administrative qui y consacre un mi-temps (à temps complet de janvier à juin).

Ces deux opérations constituent une partie de l'activité de ce département, chargé par ailleurs de la conception et de la mise en œuvre d'un programme de formation continue pour les personnels des musées nationaux, des monuments nationaux, des services d'archives de l'État et des services régionaux de l'archéologie.

1.1.2. – La durée et les lieux de déroulement des stages

Initialement d'une durée de six mois², puis de trois mois³, la durée des stages internationaux d'archives a été réduite depuis 2011 à cinq semaines⁴ pour des raisons présentées par le département comme budgétaires.

Les séances de formation se déroulent dans les deux salles de formation gérées par le département de la formation de la DGP et situées au rez-de-chaussée du bâtiment mitoyen à l'hôtel de Rohan (cour des Chevaux du Soleil). Elles sont complétées par des visites sur le terrain à Paris ou en région.

1.1.3. – Les contenus

Le programme des stages est défini par le département en partenariat avec le Service interministériel des archives de France (SIAF).

Pendant les deux mois qui précèdent le démarrage du stage, les stagiaires sont censés travailler avec les chefs de module sur l'espace professionnel du portail international archivistique francophone <http://www.piaf-archives.org/> (échanges à partir des questions proposées par les chefs de module, messages échangés sur le forum, conseils de lecture), notamment pour effectuer les mises à niveau théoriques, quand elles s'avèrent nécessaires. Les informations recueillies lors de cette phase préparatoire croisées avec celles fournies par les dossiers de candidature permettent de connaître précisément le profil des stagiaires, d'ajuster le programme des stages et sont exploitées pour composer les ateliers.

2 Entre novembre et juin de 1951 à 1956

3 À partir de 1957

4 2013 : du 2 avril au 3 mai ; 2014 : du 19 mai au 20 juin ; 2015 : du 30 mars au 30 avril.

Le programme des stages est marqué par une grande continuité dans l'énoncé des thématiques.

Le stage a un contenu généraliste constitué de plusieurs modules dont les titres varient peu d'une année sur l'autre : « fondamentaux » (absent en 2014), « collecte et gestion de l'archivage » (en 2013 « gestion des documents »), « traitement des archives » », « conservation-restauration, numérisation » (cette dernière dimension ayant été ajoutée en 2015 et la dimension restauration en 2014, mais dans les deux cas, ces thématiques étaient déjà prises en compte en 2012)», « communication et valorisation ».

Les terrains d'études sur site et les journées thématiques sont, en revanche, renouvelés chaque année.

En 2013 : une journée aux archives départementales du Val de Marne, une journée au Centre de recherche et d'accueil des archives nationales (CARAN), aux archives municipales de Lyon et au « centre de la mémoire ouvrière, multiethnique et fraternelle des villes du 20e siècle » à Villeurbanne.

En 2014 : une journée à l'Institut national du patrimoine et aux Archives départementales de la Côte-d'Or, aux Archives municipales de Beaune et de Dijon, et aux Archives des hospices de Beaune, une matinée au Service historique de la Défense à Vincennes ;

En 2015, un voyage d'études en Charente-maritime, une journée sur les « formations archivistiques », une autre aux archives départementales du Val-de-Marne et une aux archives de Paris.

La participation au stage donne lieu à la délivrance d'une attestation de stage.

1.1.4. – Les intervenants

Les chefs de module sont désignés conjointement par le département et le Service interministériel des archives de France. La préparation des stages donne lieu ensuite à une série de réunions de travail avec les chefs de modules, ensemble puis séparément. Les intervenants sont choisis par les chefs de module (en concertation avec le département), en fonction de leur disponibilité et, pour ceux des années antérieures, de leur qualité pédagogique. Parmi les intervenants, on note un ou deux professionnels étrangers à chaque stage (depuis 2012 : Québec, Belgique, Sénégal, Russie, Suisse).

La liste des intervenants est renouvelée chaque année.

Sur les 49 intervenants de la session 2013, on n'en retrouve que 19 à intervenir en 2015.

Sur les 43 intervenants de la session 2015 (hors voyage d'études en Charente-Maritime), 11 seulement étaient intervenus en 2014. Le renouvellement concerne y compris les « chefs de modules » dont deux seulement (Danis Habib et Édouard Bouyé) ont assuré la responsabilité de leur module en 2014 et 2015.

Les intervenants sont rémunérés sur la base de la somme de 30 € de l'heure fixée par la réglementation, la rémunération pouvant intégrer le temps de préparation (c'est le cas des chefs de modules avec un maximum de 24 à 30 heures). Tous les intervenants ne demandent pas à être rémunérés.

1.1.5. – Les stagiaires

Le public ciblé est aujourd'hui (et depuis plusieurs années) ainsi défini : *archivistes français ou étrangers francophones, travaillant dans un service d'archives national ou local, public ou privé ; archivistes professionnels, responsables de services ou ayant des fonctions d'encadrement et d'organisation, maîtrisant les procédures et les techniques archivistiques. Sont notamment concernés les responsables d'archives ayant à mettre en œuvre les outils modernes de la pratique archivistique contemporaine*⁵.

La définition du public ciblé est donc très large. Le stage s'adresse principalement à des archivistes étrangers francophones. La majorité des stagiaires est constituée de professionnels issus d'Archives nationales, de services d'archives ministériels, de collectivités territoriales, d'universités, d'entreprises publiques ou parfois privées, ou d'enseignants d'archives.

La composition des groupes de stagiaires est très hétérogène et cette hétérogénéité des profils professionnels des stagiaires est jugée par le département (en 2013 et 2015 notamment) « nuisible à la cohésion du groupe » (extrait du bilan 2013). De même est observé un clivage entre stagiaires des pays développés et les autres collègues. Le dispositif de préparation des stages mis en place en coopération avec le PIAF portail international des archives francophones depuis 2013 aurait cependant permis d'atténuer cette hétérogénéité.

L'origine géographique des stagiaires a évolué depuis le milieu des années 2000.

Le bilan établi en 2001, à l'occasion du 50^{ème} anniversaire du stage technique international d'archives, par le bureau de la formation de la Direction des archives de France, classait ainsi les pays les plus représentés parmi les 1200 étrangers ayant participé au stage depuis sa création, par ordre décroissant : Allemagne (103), Canada (81), Italie (70), Espagne (67), Belgique (47), Pologne (45), Algérie (39), Sénégal (39), Tchécoslovaquie (39), Tunisie (29), Roumanie (28), Suisse (26), Bulgarie (26), Pays-Bas (25), Yougoslavie (20). L'Europe représentait plus de 600 participants, l'Afrique du Nord et l'Afrique noire 244, l'Amérique 152 (dont 81 du Canada), le Moyen-Orient et l'Asie (87).

Sur la période 2012 à 2015, le STIA a accueilli 129 stagiaires, dont 82 originaires d'Afrique (Maghreb et Afrique noire), 26 européens, 5 du Vietnam, 5 d'Amérique latine, 4 du Canada, 3 du Liban, 2 d'Haïti, et deux d'Oman et des émirats arabes unis.

Près de 75 % des stagiaires viennent désormais de pays qui partagent avec la France une partie de leur histoire, les pays d'Afrique noire et du Maghreb, le Vietnam, le Québec, le Liban, Haïti.

1.1.6. – La diffusion des appels à candidatures

L'appel à candidatures est diffusé par voie de circulaire adressée à *Mesdames et Messieurs les directeurs et responsables de Services d'Archives*, étrangers et sur tous les continents, signée par le chef du département, par délégation du directeur général des patrimoines. La circulaire est également adressée aux anciens stagiaires.

Un Télégramme Diplomatique est préparé par le Secrétariat général (service des affaires juridiques et internationales) et était, jusqu'en 2014, transmis par la mission des échanges culturels et de l'audiovisuel extérieur du ministère des affaires étrangères. Le TD est désormais transmis directement par le ministère de la culture et de la communication. L'appel à candidatures au STIA est mentionné dans un ensemble plus vaste, où sont évoqués les programmes « Profession Culture » notamment en bibliothèque, le séminaire destiné aux libraires francophones à l'étranger, les bourses de séjour octroyées par le Centre National du Livre pour des traducteurs étrangers et les bourses d'écriture pour des écrivains francophones et non francophones.

5 Source : présentation des stages dans la circulaire du département de la formation

L'information est également accessible sur le site du ministère de la Culture et de la Communication.

Les appels à candidatures sont diffusés sur le site PIAF 2.0 portail international archivistique francophone (depuis 2014), sur le site www.ala-archivos.org⁶ et sur celui de l'association des archivistes du Québec www.archivistes.qc.ca

Un appel à candidatures est également diffusé par Jean-Baptiste Cuzin, chef du bureau des affaires internationales au Secrétariat général du ministère sur son réseau Linked in.

En revanche, aucune information n'est diffusée sur le site du Conseil international des archives www.ica.org.

1.1.7. – La transmission des candidatures

Les candidatures donnent lieu à la rédaction d'un bulletin de candidature comportant, outre les informations sur l'identité du candidat, des informations sur sa situation professionnelle (fonctions et problématiques actuelles rencontrées, expérience professionnelle antérieure et ancienneté dans les archives, formation universitaire et professionnelle), sur ses motivations et ses attentes.

Les candidatures (accompagnées ou non de demandes de bourses) transitent par les postes à l'étranger. Un avis est sollicité des services de coopération et d'action culturelle sur le niveau de compréhension de la langue française du candidat, sur la situation archivistique du pays et l'état de la coopération entre la France et le pays concerné dans le domaine des archives.

L'obligation de faire transiter les candidatures par les postes permet aussi de sensibiliser les conseillers culturels dont la mobilité est importante et leurs collaborateurs, à l'action du département et du service interministériel des archives. Il constitue un rappel utile de l'information transmise aux SCAC par le TD évoqué plus haut.

Après avoir fluctué entre 45 et 80 entre 2002 et 2012 avec un pic à 85 en 2010, le nombre de candidatures ne cesse de croître : 80 en 2012, 85 en 2013, 84 en 2014, 108 en 2015.

Faute de données sur les motivations des candidats, on en est réduit à émettre quatre hypothèses pour tenter d'expliquer cette évolution.

Elle pourrait être le résultat

- du raccourcissement de la durée des stages de trois mois à cinq semaines à compter de 2011. Il est probablement plus difficile de trouver des candidats disponibles pendant cinq semaines que pendant trois mois ;
- des retours d'information des stagiaires auprès de leurs collègues ;
- de l'appui dont bénéficie le service depuis 2013 de la part de l'association internationale des archivistes francophones (créée en 1989) et du portail international archivistique francophone (sauf peut-être en 2014 où peu de stagiaires contrairement à 2013 connaissaient le PIAF) ;
- les CISA peuvent enfin avoir eu pour effet d'inciter des responsables des services d'archives des pays représentés à envoyer leurs agents en stage. Ce fut le cas en particulier en 2014 et 2015 avec la participation de stagiaires d'Amérique latine après la CISA ciblée sur ce continent en 2013.

6 association latino-américaine à laquelle l'Espagne et le Portugal sont adhérents, constituée des directeurs des archives nationales des pays concernés, des présidents d'association professionnelles d'archivistes, de responsables de centres d'archives universitaires, etc.

1.1.8. – Les modalités de sélection des stagiaires

Les candidatures sont sélectionnées de façon à ne pas dépasser un nombre maximal de stagiaires d'une trentaine environ (pour des raisons pédagogiques et liées à la capacité d'accueil des salles de formation) et à raison d'un maximum de deux stagiaires par pays, en donnant la priorité aux candidats ayant obtenu une bourse ou ayant bénéficié d'un avis favorable du poste et ayant un niveau de maîtrise de la langue française suffisant. La qualité du bulletin de candidature (parcours du candidat, qualité de la rédaction du bulletin) est également prise en compte. Il en est de même de l'origine géographique des candidats, la priorité étant donnée aux pays choisis en concertation avec le SIAF, c'est-à-dire avec lesquels existe un enjeu de coopération en matière d'archivistique.

Le correspondant du ministère des affaires étrangères est sollicité pour transmettre le bilan des bourses accordées et pour, le cas échéant, intervenir auprès des postes dans certains cas de refus de bourses.

Il a pu arriver ponctuellement que certains stagiaires dont la candidature avait été retenue ne puissent participer au stage faute de visa (Congo en 2013 et 2012) ou ont dû quitter le stage avant la fin, faute d'un visa assez long (une stagiaire du Liban en 2013). Mais ces difficultés sont exceptionnelles.

Sur les candidats non retenus entre 2012 et 2015, plus de 90 % sont originaires de pays avec lesquels la France, ancienne puissance coloniale, partage une partie de leur histoire et dont la France possède des archives correspondant à cette période de leur histoire.

1.1.9. – Les modalités d'accueil des stagiaires

Les stagiaires boursiers sont accueillis à Paris par Campus France et accompagnés jusqu'à la résidence hôtelière où des chambres leur ont été réservées. Les autres stagiaires doivent se charger de trouver eux-mêmes leur hébergement.

1.1.10. – Les modalités d'évaluation des stages

Une fiche d'évaluation des stages est soumise aux stagiaires. Très complète, elle comporte sept pages de questions sur l'information précédant le stage, son organisation, les conditions d'accueil et les méthodes pédagogiques, les apports du stage, le bilan de chaque module, une invitation à émettre remarques et suggestions sur l'avenir du STIA (attentes, partenariats, etc.), le contenu pédagogique du Portail international archivistique francophone.

Les fiches d'évaluation sont exploitées par le département dans le cadre de la préparation d'un bilan établi chaque année. Cette exploitation se traduit par des ajustements du contenu de la formation ou des conditions de son déroulement.

Une démarche de même nature est engagée auprès des chefs de modules et des intervenants. Force est de reconnaître que peu d'entre eux se livrent à l'exercice. Ainsi en 2014, seul André Gareau (Québec) chef du module « collecte gestion de l'archivage » a transmis ses observations.

Le département rédige chaque année une synthèse des observations des stagiaires et des intervenants. Il convient d'en saluer la qualité.

Le portail international archivistique francophone a mis en ligne le carnet de bord de la session 2013 rédigé par les stagiaires.

1.1.11. – Le bilan financier

Le coût total des stages varie entre 40 000 € et 46 000 €, correspondant à un coût de la journée - stagiaire inférieur à 60 €. Même en ajoutant le salaire des personnels du département en charge de la préparation et de l'animation des stages (une partie de l'activité du chef de département et un mi-temps d'un agent de catégorie B) et les bourses délivrées par le ministère des affaires étrangères, le coût de l'opération reste modeste.

Coût pédagogique du stage en 2014

- rémunération des intervenants : 6680 € (prise en charge par le SRH) ;
- frais de déplacement, d'hébergement et de repas des chefs de module et des intervenants : 6 900 € ;
- prestations diverses : financement du voyage d'études à Dijon, achat d'ouvrages pour les stagiaires, repas et cocktails ouverture et clôture, installation d'ordinateurs portables en salle des stages : 33 000 €.

Les stagiaires bénéficient d'une prise en charge des frais de formation : coût pédagogique, frais de déplacement entre les différents sites où se déroule la formation.

Les financements du ministère des affaires étrangères

Les postes diplomatiques sont susceptibles d'accorder des bourses couvrant tout ou partie les frais de déplacement et d'hébergement. Les décisions sont prises par les postes de façon autonome, dans le cadre de directives de leur administration centrale formulées de façon très générale.

Nombre de bourses accordées.

2012 : 21 sur 33

2013 : 21+2 sur 33

2014 : 18 sur 32

2015 : 15 sur 31

Le nombre de bourses accordées par les postes est donc en baisse depuis quelques années. Cette baisse est en particulier la conséquence des réductions budgétaires que les postes ont eu à subir ces dernières années.

Outre les bourses attribuées par les postes, il peut arriver à titre exceptionnel que le Secrétariat général accorde des bourses (4 à 5 bourses en plus de 10 ans, dont les deux mentionnées au titre du STIA 2013) pour permettre la participation de candidats de pays développés (Brésil et Roumanie en 2013), dont la présence est particulièrement souhaitée. Certaines bourses peuvent également être accordées par une association (en 2014 une association franco mauricienne avec l'appui du gouvernement local et du conseiller culturel en poste) ou dans le cadre du programme Noria de l'Association des Parlementaires de la Francophonie (2 ou 3 bourses en plus de dix ans).

Certains stagiaires peuvent également bénéficier de bourses de leur gouvernement (Québec, Tunisie⁷).

Les frais de séjour à Paris des stagiaires non boursiers sont à leur charge ou à celle de l'institution à laquelle ils sont rattachés. La prise en charge des frais d'hébergement par le département est exceptionnelle (en 2014, un Brésilien⁸ et une Hongroise⁹).

7 La Tunisie prend en charge le billet d'avion de ses stagiaires

8 1470 €

9 1048 €

1.2 – Les Conférences internationales supérieures d’archivistique

Les CISA ont succédé en 2012 au stage Théorie et pratiques archivistiques, qui avait été inclus depuis 2001 dans le programme Courants du Monde, mis en œuvre par la Maison des Cultures de Monde.

Le stage, initialement destiné à accueillir pendant deux semaines un public francophone de niveau expert a vu son public ressembler de plus en plus à celui du STIA. La Conférence internationale supérieure d’archivistique a pris le relais et permet d’accueillir des responsables d’archives de continents différents chaque année. Les travaux ont lieu en deux langues avec traduction simultanée et se déroulent sur cinq jours.

Trois sessions se sont déroulées, en 2012 (12 au 16 novembre), en 2013 (18 au 20 novembre) et en 2014 (20 au 24 octobre).

Les sessions sont ciblées sur des régions du monde différentes chaque année : les pays du Conseil de l’Europe en 2012, les pays d’Amérique Latine en 2013, les pays de la Communauté des États indépendants (CEI), des États baltes et de Géorgie en 2014. En 2015, la conférence devrait cibler les pays du Conseil de l’Europe.

1.2.1. – La maîtrise d’œuvre

Le pilotage de la préparation et de l’animation des conférences est assuré par le département et en particulier par le chef du département, secondé par sa collaboratrice impliquée par ailleurs dans l’organisation des STIA.

La logistique est assurée par la Maison des Cultures du Monde (voir infra 1.2.8.).

1.2.2. – Le contenu des conférences

Les textes de présentation des programmes 2012, 2013 et 2014 mettent en avant la CISA comme espace de débats sur des thématiques d’actualité communes à la profession.

Cependant, intégrées dans le programme Courants¹⁰, les conférences continuent à être présentées comme des formations¹¹.

Comme pour le STIA, les programmes de la CISA sont conçus conjointement par le département de la formation scientifique et technique et le Service interministériel des archives de France. Il en est de même du choix des zones géographiques ciblées. Le Conseil international des archives est consulté sur le choix de ces zones, voire sur le choix des dates de déroulement de la conférence (ainsi la CISA 2013 s’est tenue juste avant la Conférence annuelle du Conseil international des archives organisée à Bruxelles, afin de faciliter la participation des latino-américains aux deux manifestations). Le Secrétariat général (sous-direction des affaires européennes et internationales) n’est pas associé à ces choix.

10 Le contact présenté sur la page consacrée à la CISA du site de la Maison des Cultures du Monde renvoie à *Catherine Annoepel, coordinatrice des programmes Courants*.

11 Comme en témoigne le site du ministère de la culture et de la communication <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Europe-et-international/Accueil-et-formation> et la page consacrée au programme Courants du monde sur le site de la Maison des Cultures du Monde <http://www.maisondesculturesdumonde.org/expertise/formations>

Thèmes retenus :

2012 : La place des archives et le rôle des archivistes dans la société d'aujourd'hui et de demain.

2013 : Archives et mémoires, (re) constitution, gestion et mise à disposition.

2014 : Les enjeux archivistiques actuels dans un environnement complexe.

2015 : Les services d'archives et leur écosystème numérique.

La conférence est structurée autour de modules thématiques, alternant les interventions des conférenciers, les exposés des stagiaires et des travaux en atelier. Elle se déroule dans les locaux des archives nationales (salle des stages, mitoyenne de l'hôtel de Rohan et Centre de Pierrefitte-sur-Seine) ou dans des sites hors Paris (en 2012 : Musée de la Grande Guerre du Pays de Meaux ; en 2013 et 2014 : les archives départementales de l'Aube).

Les participants reçoivent avant la Conférence, par messagerie électronique, le texte résumé de toutes les interventions (conférenciers et stagiaires) en français et dans la deuxième langue de la conférence (anglais en 2012, espagnol en 2013, russe en 2014), puis reçoivent par courriel à l'issue du stage, la référence du site où télécharger les documents préparatoires (textes des interventions, présentations powerpoint, documentation) et les photos prises lors de la CISA.

Les travaux font l'objet d'un relevé exhaustif par un prestataire archiviste et ce relevé donne lieu à une synthèse mise à la disposition des participants, les organismes partenaires étant invités à la diffuser.

1.2.3. – Les participants

Le public est constitué de *responsables de services d'archives nationales, territoriales et d'entreprises, ou ayant des fonctions d'encadrement et d'organisation, ainsi qu'à des archivistes professionnels expérimentés maîtrisant les procédures et les techniques archivistiques d'aujourd'hui. Ces responsables assurent des fonctions de responsabilité, d'organisation de service et d'orientation de politique archivistique.*

Le public constitué chaque année d'une vingtaine de participants est plus étroit que celui des stages techniques, même si la formulation employée dans le paragraphe ci-dessus le laisse peu apparaître. Il n'est plus question en effet de « professionnels maîtrisant les procédures et les techniques archivistiques d'aujourd'hui », comme pour les STIA, mais de « professionnels expérimentés ... ». Seul l'adjectif fait ici la différence.

Au-delà de cette différence assez ténue, les responsables de services ou exerçant des fonctions d'encadrement et d'organisation, déjà mentionnés comme publics potentiels des STIA, sont plus particulièrement ciblés.

Le public est aussi plus large. La maîtrise du français n'est plus requise. Les séminaires sont bilingues avec traduction simultanée (français-anglais en 2012, français-espagnol en 2013, français-russe en 2014, français-anglais en 2015 ?).

2012 : vingt stagiaires de seize pays sur vingt-quatre candidatures et trois auditeurs libres.

Belgique, Espagne, Italie, Ukraine, deux chacun ; Allemagne, Bosnie-Herzégovine, Hongrie, Lituanie, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Slovaquie, Slovénie, un chacun.

2013 : dix-sept stagiaires de onze pays sur les vingt sélectionnés parmi cinquante-six candidatures de quinze pays.

Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Pérou, Uruguay : deux par pays.

Argentine, Nicaragua, Panama, Paraguay, République Dominicaine : un par pays.

Et les directeurs d'archives nationales de huit pays invités par le département formation : Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Honduras, Guatemala, Mexique, Panama.

2014 : dix-neuf participants de neuf pays sur les vingt-trois sélectionnés parmi soixante candidatures de onze pays.

Russie neuf ; Arménie et Kirghizstan, deux chacun ; Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Kazakhstan, Lituanie, Ouzbékistan, un chacun.

Une autre session est prévue en 2015, du 16 au 20 novembre, sur le thème « Les services d'archives et leur écosystème numérique »¹². Le projet de contenu pédagogique a été élaboré avec le SIAF. À la date de rédaction du présent rapport, la fiche de présentation était prête à être diffusée. L'appel à candidature n'a cependant pas encore été diffusé dans l'attente de la conclusion du marché avec la Maison des Cultures du Monde. On verra dans la suite du rapport, qu'il est proposé de réintégrer les tâches de préparation et d'organisation de la CISA au sein du SIAF et des Archives nationales.

1.2.4. – Les intervenants

Les intervenants sont choisis selon la même procédure que pour les STIA.

On observe un fort renouvellement des intervenants.

Sur les cent-cinq intervenants des trois premières sessions de la CISA (trente en 2012, trente-cinq en 2013 et quarante en 2014), deux seulement sont intervenus sur les trois sessions : Jean-Luc Bichet (responsable du chantier du bâtiment de Pierrefitte-sur-Seine) et David Leitch (secrétaire général du Conseil international des archives), un intervenant de la session 2012 est intervenu en 2013, deux de la session 2012 sont intervenus en 2014, sept de la session 2013 sont intervenus en 2014.

Ils sont également rémunérés au tarif de 30 € de l'heure (16 intervenants, 50 heures).

1.2.5. – La diffusion des appels à candidatures

Les appels à candidature sont diffusés :

- par voie de circulaire adressée par le département aux services d'archives étrangers, aux anciens stagiaires et sur le site internet du MCC,
- via un TD transmis par le SG aux services de coopération culturelle des ambassades,
- sur le site de la MCM et par la MCM aux services de coopération culturelle des ambassades et aux Alliances françaises,
- sur le site d'associations professionnelles des pays concernés (l'association des archivistes latino-américains en 2013, l'Institut de recherche et de formation en archivistique de Moscou VINIIDAD en 2014).

L'information est également diffusée par le Conseil international des archives, par publipostage en ligne auprès de ses partenaires.

¹² l'information est diffusée sur le blog de Nizamettin Oguz

Une exploration rapide des données disponibles sur le net montre cependant que les informations sont moins accessibles que celles concernant les stages.

Le lien sur le site www.culturecommunication.fr avec le programme et la liste des participants ouvre sur le séminaire 2013.

L'édition 2014 du « guide des opportunités de financement de la mobilité internationale des artistes et professionnels de la culture » publié (avec le soutien du ministère) sur le site www.on-the-move.org renvoie à deux liens, l'un avec le site www.culturecommunication.gouv.fr et donc avec le programme 2013, l'autre avec le site www.archivesdefrance.culture.gouv.fr qui renvoie à la circulaire du 8 avril 2013 présentant le stage technique international des archives.

À l'exception du site de la Maison des cultures du monde (www.maisondesculturesdumonde.org) aucun site n'a été repéré ouvrant sur un appel à candidatures.

1.2.6. – La transmission des candidatures

Un dossier type de candidature pour la session 2012 est en ligne sur le site de la Maison des cultures du monde.

Les bulletins de candidature sont transmis à la MCM via les postes avec mention de l'ordre de priorité attribué à chacun des candidats. Les fichiers PDF reçus par courriel sont ensuite gravés sur CD et transmis à l'issue de la période de réception des candidatures conjointement au département et à la sous-direction des affaires européennes et internationales du SG.

1.2.7. – Les modalités de sélection des participants

La sélection des participants est opérée par une commission composée du département (Jean-Pierre DeFrance et Karine Robert), du SIAF, de la MCM et du SG, selon des critères définis à l'avance : avis du poste, ordre de priorité établi par le poste, souci de diversifier les pays représentés, niveau professionnel du candidat, capacité à restituer le travail de la conférence de retour dans son pays. Le SIAF donne la priorité aux pays avec lesquels il est engagé par une convention de coopération bilatérale.

La MCM assure une fonction de coordination de la préparation de la réunion de la commission et assure les retours d'information auprès des candidats sélectionnés comme ceux qui ne l'ont pas été.

1.2.8. – La logistique de l'organisation des CISA

La logistique est assurée par la Maison des Cultures du Monde : mise en place du dispositif d'accueil des participants (réservation des chambres dans une résidence du réseau Citadines, préparation des per diem, accueil des participants à la résidence et remise des per diem), choix du traiteur et préparation des deux cocktails d'ouverture et de clôture, préparation des malles remises aux participants, organisation de l'interprétariat (réunions avec les interprètes et les installateurs des cabines de traduction et les personnels techniques sur site, visites des lieux où se déroulera la conférence, versement des acomptes aux fournisseurs et règlement des factures, établissement de la facture au MCC et préparation des documents pour le commissaire aux comptes.

1.2.9. – Les modalités d'évaluation des CISA

La fiche d'évaluation déjà expérimentée pour les STIA est soumise aux participants de la CISA.

Les fiches d'évaluation sont exploitées par le département dans le cadre de la préparation d'un bilan établi chaque année. Cette exploitation se traduit par des ajustements du contenu de la formation ou des conditions de son déroulement.

1.2.10. – Le bilan financier

Le budget consacré aux CISA est égal à 105 000 € environ correspondant à un coût de 1 100 € la journée/participant et se décompose de la façon suivante (CISA 2014) :

sur le budget du département : 25 210 €

prestations (prise de notes 4140 €, traduction des documents préparatoires à la conférence et de la synthèse 12 000 €, cocktails (financement de la participation des intervenants 2 349,80€, hébergement des conférenciers 596 €, prestation assurée par Mme Victoria Prozorova 3 500 € (préparation de la CISA, coopération avec VNIIDAD, suivi de la CISA, compte-rendu et diffusion sur site VINIIDAD)) : 21 910 €

frais de déplacement des intervenants : 1 800€

frais de rémunération des intervenants : 1500 €¹³

prestations de la Maison des cultures du monde : XXXXXX

dont :

hébergement et per diem des participants

préparation administrative du programme du séminaire xx journées/homme à xxx € soit xxxx €

frais de gestion du versement des per diem xx9 € par participant soit xxx €

frais de gestion des réservations d'hôtels xx € par participant soit xxx €

installation et location cabines d'interprétariat xxxxx €

fabrication de mallettes de documentation personnelle xxx €

couverture médicale et risques sociaux xxx €

cocktails frais de gestion : xxx € et buffet xxxx €

prestation d'interprétariat : xxxx €

location du matériel de sonorisation : xxxx €

location de car : xxxx €

coursier : xx €

transports en commun à Paris : xxx €

traduction de documents de présentation et appel à candidature : xx €

La facture est pour moitié à la charge du SG (budget de la sous-direction des affaires européennes et internationales) et pour l'autre moitié à la charge de la DGP et prélevée sur le fonds de concours - attribution de produits alimenté par les recettes de la formation continue, de 200 000 € environ chaque année).

Les frais de transport sont à la charge soit du candidat, soit de son institution d'origine.

13 Sur la base de 30 €de l'heure.

À noter : Le département n'est pas associé à l'établissement du marché conclu avec la MCM et n'a pas communication du devis.

2. – Diagnostic

2.1. – Les stages techniques internationaux d'archives

2.1.1. – L'intérêt des STIA est incontestable

La mission n'a pas compétence pour juger de l'adéquation des contenus de formation aux besoins des professionnels, ni de la qualité du contenu des formations dispensées. En revanche, il convient de saluer la qualité du dispositif mis en place pour organiser les stages, en définir les contenus, en choisir les intervenants, assurer leur déroulement, recueillir l'avis des stagiaires et en établir la synthèse.

Le croisement de contenus thématiques variant peu d'une année sur l'autre avec un renouvellement important des intervenants et des sites d'étude de terrain, a fait ses preuves depuis de nombreuses années. Tout juste peut-on se permettre d'observer un certain déséquilibre entre théorie et pratique, au détriment de cette dernière.

La persistance d'un public important intéressé à participer à ces stages, voire la croissance du nombre de candidats observée ces dernières années témoignent de l'intérêt suscité par cette offre de formation. Dans un contexte où l'archivistique française reste une référence internationalement reconnue et où, dans de nombreux pays, la mise en place des dispositifs de formation professionnelle dans ce domaine est encore balbutiante, ce dispositif de formation reste tout à fait pertinent.

Le témoignage écrit qu'a tenu à transmettre le directeur général des archives nationales d'Algérie, publié en annexe, confirme un sentiment très général.

2.1.2. – pour un coût modeste à la charge du MCC

Le prix de la journée stagiaire est inférieur à 60 €¹⁴. Même s'il convient d'ajouter à cette somme la quote-part des dépenses de personnel de la DGP (un mi-temps de fonctionnaire de catégorie B et une partie de l'emploi du temps du chef du département, difficile à évaluer précisément), consacrée à la préparation, à l'animation et à l'évaluation du stage, le coût de l'opération à la charge du ministère de la culture et de la communication reste très modeste.

Ce coût ne prend pas en compte les bourses allouées à certains stagiaires par les postes, ces bourses permettant de prendre en charge tout ou partie des frais de déplacement et d'hébergement des stagiaires.

Le nombre de bourses a sensiblement baissé au cours de la période récente, cette baisse étant due à une diminution globale des budgets alloués aux postes mais aussi peut-être à une sensibilisation insuffisante des conseillers et attachés culturels, et des chargés de mission livre des ambassades. Ce point constitue un facteur de risque susceptible de mettre en cause la pérennité du dispositif.

2.1.3. – Les causes de l'évolution de la composition du public des stages

Une maîtrise suffisante de la langue française et l'appartenance au milieu professionnel des

14 En 2014, 45 800 €/32stagiaires/25journées de formation = 57,25 €

archivistes constituent les deux critères principaux de sélection des candidats, à l'exclusion de tout critère géographique.

La composition du public des stages a connu une évolution importante depuis le début des années 2000.

La présence des Européens se fait plus discrète. Le nombre de candidats d'Afrique noire et du Maghreb et plus généralement d'anciennes colonies françaises est en augmentation.

Les causes de l'évolution des publics.

- Le ciblage de l'attribution des bourses vers les pays d'Afrique noire et du Maghreb est l'un des facteurs susceptibles d'expliquer cette évolution. Il n'est pas le seul, ni même le principal. En outre, il n'est pas le résultat d'une consigne émanant de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères, mais la résultante des décisions prises de façon autonome par chacun des postes.
- La régression de la place de l'apprentissage de la langue française dans la formation des jeunes générations est certainement un facteur important d'explication du recentrage progressif du public des stages sur les jeunes professionnels des pays de la francophonie.
- Le stage a exercé, pendant les années ayant suivi l'accès des anciennes colonies françaises à l'indépendance, une fonction de suppléance de l'absence de dispositif de formation initiale¹⁵. Le bilan établi en 2001 à l'occasion du 50^{ème} anniversaire des stages mentionnait à cet égard une observation de Mme Paule René-Bazin¹⁶ datant de 1992 : « *Le stage a permis de parer au plus pressé en permettant de donner une formation minimale aux nouveaux responsables du réseau de services d'archives de nouveaux pays* ». Le paysage n'est plus tout à fait le même, mais en dépit des progrès qu'ils ont réalisés en matière de collecte et de conservation d'archives, ces pays n'ont semble-t-il, pas encore de dispositifs de formation adaptés aux exigences de l'archivistique contemporaine et les formations se font encore pour l'essentiel « sur le tas ». Les STIA continuent donc à être attractifs pour les professionnels de ces pays. Outre les pays d'Afrique noire et du Maghreb, d'autres régions du monde peuvent être concernées. Ainsi, la présence de stagiaires d'Amérique latine en 2014 et 2015 est une retombée du ciblage, en 2013, de la Conférence internationale supérieure d'archivistique sur ce continent. Les stages sont devenus, en revanche, moins attractifs dans les pays européens qui ont mis en place des formations initiales dans les décennies qui ont suivi la fin de la seconde guerre mondiale.

Cependant, la persistance de candidatures venant des pays européens et en particulier d'Allemagne est à l'évidence le signe que le STIA répond aussi à un besoin ressenti par les professionnels de l'archivistique d'échanger entre confrères sur leurs pratiques professionnelles.

Les niveaux de qualification professionnelle des stagiaires sont en conséquence très différents. Cette hétérogénéité n'est, semble-t-il depuis de longues années, pas toujours bien vécue par les intervenants comme par les stagiaires. Elle expliquerait également, en partie, la diminution du nombre de professionnels des pays européens intéressés à participer aux stages.

2.1.4. – Le profil et le niveau d'implication des stagiaires

Les niveaux de formation initiale des stagiaires sont très hétérogènes, comme cela a déjà été signalé. Il semble que ce soit également le cas du niveau de maîtrise de la langue française, parfois sensiblement plus faible que celui annoncé par le dossier de candidature validé pourtant

15 Comme en témoigne le bilan établi en 2001 à l'occasion du 50^{ème} anniversaire du stage par le bureau de la formation

16 Responsable du service des stages et des relations internationales de 1987 à 1994.

par les postes. C'est le cas aussi de l'implication des stagiaires dont l'assiduité et la ponctualité laissent parfois à désirer. Au-delà de la délivrance d'une attestation de participation au stage, une démarche de certification des compétences acquises lors du stage doit pouvoir être envisagée pour encourager les stagiaires à s'impliquer totalement dans le stage.

2.1.5. – Les retombées

Les stagiaires sont invités à remettre un rapport sur leur participation au stage à l'ambassade de France de leur pays. Cependant, ni le département opérateur de la formation, ni le SIAF, ni le MAE n'ont communication de ces rapports, dont il n'est d'ailleurs pas certain qu'ils soient remis aux ambassades.

Selon le département de la formation scientifique et technique, plusieurs types de retombées seraient observés :

- des correspondances entre anciens stagiaires et conférenciers rencontrés ;
- la programmation de séminaires ou d'expositions communs, avec la participation d'anciens stagiaires ;
- la poursuite d'études en archivistique pour certains anciens stagiaires (INP, École nationale des Chartes, formations universitaires en archivistique) ;
- la mise en place de projets de formation en partenariat ;
- l'appel à des experts français pour réaliser des missions sur place ;
- la publication d'articles sur les stages dans des publications professionnelles ;
- la diffusion d'informations sur le stage sur des sites d'institutions étrangères ;
- l'intervention à distance d'anciens stagiaires dans le stage.

Cependant, très peu d'exemples concrets sont présentés par le service à l'appui de cette analyse, à de rares exceptions près :

- l'organisation par une stagiaire ukrainienne (2014) d'un séminaire à Kiev en avril 2015, avec la participation de deux anciens stagiaires¹⁷. Cette ancienne stagiaire a par ailleurs manifesté le souhait de mettre en place une formation diplômante en partenariat avec l'institut universitaire de technologie de Dijon¹⁸.
- De même est évoqué dans le bilan 2014, un contact pris par un stagiaire originaire de Côte d'Ivoire avec le Service historique de la Défense pour un projet de formation¹⁹.
- Le bilan 2014 du STIA mentionne également le souhait d'un stagiaire du Bénin de bénéficier d'une formation à l'INP²⁰. Mais le service n'est informé de la poursuite d'études en France de la part d'anciens stagiaires que par ces derniers, quand ils se manifestent auprès du ministère.

17 Conférence scientifique organisée par le Dr Iryna Tiurmenko à l'Université d'Aviation Nationale le 7-8 avril 2015 sur le thème « Les problèmes de la préservation du patrimoine national dans les archives, les bibliothèques et les musées », avec la participation de deux stagiaires 2014, le Dr Ragna Boden (Allemagne) et Mme Ines Charfeddine de Tunisie

18 *Iryna Tiurmenko (Ukraine), enseignante à l'université nationale d'aviation, aimerait mettre en place un double diplôme avec l'institut universitaire de technologie de Dijon, peut-on lire dans le bilan 2014.*

19 *Koffi Kouadio (Côte d'Ivoire), Militaire, chef de la cellule archives au ministère de la défense, a pris contact avec Henri Zuber, directeur adjoint du Service historique de la Défense pour un projet de formation, peut-on lire dans le bilan 2014 .*

20 *Abdou Kayoum Ibrahima (Bénin), collaborateur du chef du pré-archivage au Ministère de la justice, de la législation et des droits de l'Homme, aimerait bénéficier d'une formation à l'INP, peut-on lire dans le bilan 2014.*

- Le stage 2014 a également donné lieu à la publication d'un article par une stagiaire allemande dans une revue professionnelle d'archivistique²¹ et à la diffusion d'informations sur plusieurs sites : archives nationales de Roumanie²², de Hongrie²³, page Facebook des archives du Land Rhénanie-du-Nord-Westphalie²⁴.

- Un exemple d'intervention d'une ancienne stagiaire à distance dans un stage est évoqué : une conférence en direct du Canada présentée par une ancienne stagiaire. Le coordonnateur du module « Collecte-Gestion de l'archivage », André Gareau commente ainsi cette initiative : Il serait très avantageux d'envisager l'utilisation de cette solution (utilisation de WebEx) pour permettre l'intervention d'autres collègues de pays francophones dans les prochaines éditions du stage.

- La visite des archives diplomatiques sur le site de La Courneuve a donné lieu à un exercice pratique où les stagiaires ont été invités à découvrir les fonds d'archives concernant leur pays. La découverte par un stagiaire allemand d'un fonds d'archives concernant l'Allemagne a permis de déclencher un processus de collaboration entre les services d'archives des deux pays ;

- Est également citée l'invitation d'un responsable de module, directeur des archives départementales de la Côte d'Or, en Hongrie par un stagiaire originaire de ce pays.

Il semble cependant que les principales retombées doivent être analysées en termes d'enrichissement des compétences des stagiaires (retombées professionnelles individuelles). Selon les témoignages recueillis, notamment auprès du PIAF, du Conseil international des archives et des Archives nationales, plusieurs directeurs de services d'archives de pays étrangers, voire la plupart, sont des anciens stagiaires²⁵.

Caroline Becker, webmestre de l'espace pro du portail PIAF 2,0 a recueilli dans le cadre de la mission les témoignages de dix-neuf anciens stagiaires²⁶ qui tous mettent en avant les retombées

21 http://www.archive.nrw.de/archivar/hefte/2014/Jahresinhaltsverzeichnis/Archivar_Jahresinhalt_2014.pdf
article de Ragna Boden.

22 http://www.arhivelenationale.ro/stiri.php?id_stire=214&lan=0

23 http://mnl.gov.hu/nemzetkozi_hirek_es_kapcsolatok/sta_2014.html

24 <https://www.facebook.com/landesarchivnrw/>

25 Ainsi, les participants aux journées « Foccart » (du nom du Secrétaire général aux affaires africaines et malgaches du Général De Gaulle) organisées par le SCN des Archives nationales à la fin du mois de mars, sur l'histoire contemporaine de l'Afrique, ont tous été des anciens stagiaires des STIA.

26 Ainsi, une stagiaire Ukrainienne déclare utiliser les connaissances qu'elle a acquises dans le contexte de cours universitaires, un stagiaire malgache déclare utiliser le logiciel ICA-Atom installé lors du stage 2013, pour archiver les données des personnels de la bibliothèque et des archives universitaires d'Antananarivo ; un stagiaire espagnol de la session 2014 met également en valeur l'exploitation qu'il a pu faire de ce même logiciel. *Le STIA a joué un rôle clé dans ma carrière professionnelle, j'ai eu maintes fois l'opportunité de transmettre et d'appliquer ces acquis dans le projet de gestion électronique de la région de Madrid*, ajoute-t-il ; une stagiaire Roumaine, atteste utiliser *les connaissances acquises pendant le STIA 2014, un stage qui s'est avéré extrêmement utile pour mon expérience archivistique. Et, notamment sur la description archivistique conforme aux normes internationales ISA(G) et ISAAR (CPF) et la valorisation des documents d'archives*. Pour une autre roumaine stagiaire 2013, *le STIA a représenté une véritable infusion de connaissances qui me donnent actuellement une vision supérieure sur toutes mes activités professionnelles*. Un stagiaire hongrois affirme avoir fait une base de données où il utilise des connaissances acquises au cours du STIA et a fait une présentation à Budapest du déroulement du STIA et du bâtiment de Pierrefitte-sur-Seine. On peut citer aussi le témoignage d'une cheffe d'unité Records Management and Central Archives du conseil de l'Union européenne, affirmant *j'ai pu acquérir et exercer mes connaissances, au sein des archives du Conseil de l'union européenne dans le domaine des « Standards de traitement » et dans la gestion électronique des documents*, celui du Chef du service des archives de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, qui détaille dans un long message les conséquences pratiques qu'il a tirées de sa participation au stage, Deux autres stagiaires burkinabé détaillent *les connaissances reçues lors du stage, et leur mise en application au sein des Archives du ministère des affaires étrangères et de la coopération régionale*. On peut citer le témoignage d'un stagiaire du Bénin qui a pu utiliser les compétences acquises lors du stage

de leur participation au stage sur leur pratique professionnelle.

Enfin, mais cela apparaît peu dans les fiches d'évaluation, les stages contribuent à la constitution d'une « communauté professionnelle ». C'est en particulier semble-t-il, le cas des anciens stagiaires d'Afrique noire qui poursuivent leurs échanges après les stages autour de questions communes, telles que les problèmes spécifiques posés pour la conservation des archives dans des climats tropicaux ou subtropicaux ou par les difficultés à obtenir des financements. L'enjeu est désormais de faire du Portail international des archives de la francophonie l'un des espaces permettant de faire vivre cette communauté.

Les retombées directes des stages en France sont beaucoup plus limitées²⁷. Jusqu'à la fin des années 90, selon le témoignage de la cheffe du bureau des formations et des relations internationales de la Direction des archives de France en poste entre 1995 et 2000, le stage a joué un rôle important dans la prise de conscience des enjeux de la conservation préventive, par l'archivistique française. Mais le public des stages était à l'époque plus équilibré entre professionnels en démarche de formation et experts, en particulier originaires des pays anglo-saxons, semble-t-il plus en pointe que les archivistes français sur ces thématiques.

Les CISA constituent désormais un espace plus adapté que les STIA pour permettre à l'archivistique française de se nourrir des échanges avec les pays européens et étrangers.

(simulation d'une opération de sauvetage suite à une inondation) lors de l'inondation de dépôt des archives de son ministère. *Le STIA m'a permis d'insuffler un nouveau souffle dans la gestion des archives, me permettant de faire un lien entre la gestion classique et moderne. Grâce au STIA, je parviens à calculer les dates extrêmes des dossiers, tirer mes statistiques*, écrit une stagiaire 2014, de la Direction des Marchés Publics du District de Bamako au Mali. Il faudrait citer également une stagiaire Tunisienne qui détaille les techniques archivistiques qu'elle a apprises dans le stage, l'apprentissage des normes Isad(G) et des techniques de conservation et restauration de documents par une stagiaire d'Argentine, la mobilisation des connaissances acquises par un stagiaire vietnamien dans le cadre de l'organisation de deux expositions, et enfin le témoignage de deux canadiens, dont l'un évoque l'apprentissage du modèle OAIS, *incontournable pour la gestion de l'archivage numérique* et le partenariat avec les enseignants pour la valorisation des archives, et l'autre déclare : *Je n'ai pas d'exemples précis qui me reviennent en tête, mais j'ai utilisé à quelques reprises certains éléments appris dans le stage pour critiquer des pratiques des archives nationales canadiennes qui me semblent devoir être améliorées.*

27 La question était formulée dans les termes suivants : *Des retombées pourraient également être observées en France nourries par les échanges avec des professionnels des archives de pays étrangers. Est-ce le cas ?*

2.2. – Les conférences internationales supérieures d'archivistique

2.2.1. - Les CISA répondent à un besoin d'échanges professionnels entre experts et responsables de haut niveau

Les stages « théorie et pratique archivistique » qui ont précédé les CISA, comme les stages techniques internationaux d'archives étaient des dispositifs de formation continue à l'intention de professionnels des archives et en particulier de ceux qui ne bénéficiaient pas dans leur pays de formations initiales suffisantes en matière de collecte, de conservation et de valorisation des archives.

Les conférences internationales supérieures d'archivistique s'adressent à des professionnels exerçant des responsabilités de direction de services d'archives ou de formation d'archivistes. Elles contribuent à la formation continue de ces professionnels mais ne constituent pas stricto sensu des dispositifs de formation où seraient distingués formateurs et stagiaires. Dans les conférences, les participants sont tour à tour intervenants et auditeurs.

Les CISA constituent à la fois un vecteur de construction d'une communauté professionnelle entre experts et directeurs de services d'archives. Elles complètent utilement les réunions semestrielles de directeurs de services nationaux d'archives des pays de l'Union européenne, organisées sous l'égide de l'État assurant la présidence de l'Union européenne. Elles contribuent également à la diffusion des savoir-faire français en matière d'archivistique. Le rôle fédérateur que joue la France dans ce domaine dépasse les limites de la francophonie.

Cette dimension pourrait apparaître plus clairement dans l'énoncé des programmes des conférences et dans les appels à candidature. La question du maintien d'un affichage des conférences au sein du catalogue des formations organisées ou accueillies par la Maison des Cultures du Monde mérite à cet égard d'être posée, indépendamment du rôle que joue la Maison des Cultures du Monde pour assurer la logistique de l'organisation des conférences.

2.2.2. - pour un coût plus élevé que celui des STIA

Le coût de la journée / participant à la CISA est supérieur à 1 100€.

Le coût de la journée / stagiaire STIA est inférieur à 60 €.

Les deux chiffres doivent être comparés en prenant en compte les différences suivantes :

Le coût de la journée stagiaire STIA n'intègre pas les bourses délivrées par le MAE, ni le salaire chargé de l'équipe qui assure la maîtrise d'œuvre des stages.

Il répartit l'ensemble des dépenses sur 25 journées, celui de la journée / participant à la CISA sur 5 journées. Le nombre de stagiaires des STIA est de l'ordre d'une trentaine, celui des participants à la CISA d'une vingtaine.

L'écart entre le prix de journée du STIA et celui de la CISA est aussi la conséquence :

- des dépenses de traduction et d'interprétariat engagées pour les CISA (35 000 €) ;
- de l'externalisation des tâches de préparation et d'organisation logistique de la CISA à la Maison des Cultures du Monde (15 800 €) ;
- de la prise en charge de l'hébergement des participants à la CISA par le ministère de la culture et de la communication (20 000 €). Pour des raisons historiques tenant au fait que les Conférences internationales supérieures d'archivistique ont pris la suite du stage « Théories et pratiques archivistiques » créé au sein du programme Courants en 2001, le ministère prend à sa charge via la Maison des Cultures du Monde le financement des frais de séjour des participants à la Conférence, comme il le fait pour l'ensemble des formations du programme Courants.

2.2.3. - L'intégration de la CISA dans le marché conclu par le ministère avec la Maison des Cultures du Monde s'explique par des raisons historiques

Les Conférences internationales supérieures d'archivistique ont pris le relais en 2012 du stage « théorie et pratique archivistique » qui avait été intégré en 2001 au programme « Courants du monde ». C'est là, la principale sinon la seule raison qui a pu justifier le recours à la MCM pour organiser la conférence.

La plus-value apportée au dispositif par la Maison des Cultures du Monde mérite d'être questionnée.

- La conférence s'adresse à un public de responsables de services d'archives et d'experts en archivistique informés par le courrier transmis par le département. Le TD vise à avertir les postes qu'ils auront à valider les candidatures et à les transmettre à la MCM. On peut s'interroger sur l'intérêt de redoubler auprès des postes la diffusion de l'appel à candidatures déjà diffusé par le TD.
- Les dossiers de candidature sont ensuite transmis par courriel et sous format PDF à la MCM plutôt que directement au ministère. Lors de la CISA 2014, la MCM a réceptionné soixante dossiers de candidature, gravé les fichiers correspondants sur CD en deux exemplaires transmis ensuite aux deux services concernés. La MCM participe à la réunion de sélection des candidatures aux côtés du département (le chef du département et sa collaboratrice), de la sous-direction des affaires européennes et internationales (SG) puis est chargée d'informer les candidats sélectionnés et de transmettre les lettres de rejet motivées aux candidats non sélectionnés. La compétence professionnelle de la personne chargée au sein de la MCM du programme Courants n'est pas en cause, mais la plus-value qu'elle apporte n'est certainement pas de nature à peser dans la sélection des participants, responsabilité qui incombe au premier chef au service « métier », compétent pour juger du profil professionnel des candidats.
- La MCM prépare les malles pédagogiques destinées aux participants et les achemine au lieu de résidence. Elle assure la réservation des chambres dans le réseau des résidences Citadines, prépare les per diem, accueille les participants à leur hôtel et leur remet leur per diem. Elle assure les liens avec les interprètes, supervise la visite des locaux et l'installation des cabines d'interprétariat, choisit le traiteur et supervise l'organisation des cocktails d'ouverture et de clôture. La MCM enfin est présente pendant le déroulement du séminaire à la disposition des participants pour répondre à leurs questions concernant l'organisation de leur séjour. Ces tâches pourraient tout aussi bien être assurées par un service du ministère.

La quantité de travail nécessaire pour assurer ces différentes tâches est évaluée à XX jours de travail-homme à XXX € HT la journée. La MCM facture en outre, des frais de gestion pour la préparation et le versement des per diem (XX € HT par participant), pour l'organisation des cocktails (XX € HT par participant, et pour les réservations d'hôtel (XX € HT par participant).

Les tâches de réception des candidatures comme celles liées à l'organisation logistique des conférences pourraient être assurées par le SIAF à un coût moindre que celui facturé par la MCM.

2.2.4. – Les retombées

Les retombées de la CISA sont plus visibles que celles des STIA.

Le département met en avant :

- la poursuite de coopérations avec quelques anciens stagiaires, certains étant invités comme conférenciers lors de CISA postérieures. Mais cela ne concerne qu'une petite minorité des 37 participants des deux premières sessions. Ainsi sont intervenus en 2013, Jamie Andrew (Iritis Library) et Lenka Linhartova (archives d'État de la République Tchèque) stagiaires 2012 et en 2014 : Pierre-Alain Rallier (archives générales du Royaume de Belgique, stagiaire 2012) ;
- l'élaboration de projets de coopération par exemple en matière de formation. Un projet avec l'université de Dijon serait semble-t-il, à l'étude ;
- le projet de séminaire international en Amérique latine en 2017, suite à la CISA de 2013 (stage « activateur » de projets, Chili). La préparation de ce séminaire a donné lieu à la constitution d'un groupe de travail auquel participent des anciens stagiaires du Costa-Rica, d'Argentine et du Pérou. Selon le témoignage recueilli auprès de Françoise Banat-Berger, le Pérou souhaiterait s'approprier la démarche de la CISA à l'échelle de l'Amérique latine ;
- la diffusion des travaux de la CISA sur le site VNIIDAD CISA 2014 (en russe) à destination des pays de la CEI. Elle est assurée par une archiviste russe vivant en France collaboratrice de VNIIDAD, Mme Prozorova.

D'une façon générale, les bilans des CISA établis par le département pour les sessions 2013 et 2014 consacrent une large place à l'évocation des retombées des conférences, mais le département n'est pas en mesure de fournir des informations sur les suites données ou non aux déclarations d'intention formulées par les participants lors de la séance d'évaluation²⁸.

28 « Certains ont dit qu'ils en tiraient une image renouvelée des archives, d'autres des pistes de réflexion pour mieux sensibiliser leur environnement à leur travail. La question a été posée des suites à donner à cette CISA : comment continuer les échanges entre la France et l'Amérique latine ? Un certain nombre de participants se sont engagés à communiquer sur cette CISA auprès de la communauté archivistique de leurs différents pays (Brésil) et à créer un groupe de travail entre eux.

Plusieurs ont mentionné dans leur évaluation (Argentine, Brésil, Chili, Nicaragua, Panama) avoir initié des intentions de coopération entre leur pays ou avec la France (BnF par exemple).

Un projet de rencontre entre le Chili et l'Uruguay intitulé « archives et histoire contemporaine latino-américaine » pourrait voir le jour au 2e semestre 2014.

La possibilité d'intégrer à Europeana comme collaborateurs, les pays qui n'étaient pas militairement impliqués dans la Première Guerre Mondiale (ex. Argentine), mais qui auraient des histoires familiales à apporter a été évoquée avec Ad Pollé (Europeana).

Concernant l'action éducative et culturelle, l'idée d'une entraide entre les Archives nationales de France et celles d'Argentine pourrait être étudiée.

À l'initiative de Mme Aura Maria Olivares Rivas, de l'institut d'histoire du Nicaragua et d'Amérique Centrale, les collègues du Paraguay, d'Argentine, et du Nicaragua envisagent une coopération basée sur l'étude de documents concernant les Droits de l'Homme, l'institut conservant et gérant le fonds Somoza, dictateur comparable à ceux d'autres pays d'Amérique Latine.

L'association des archivistes du Chili va réfléchir à la manière de poursuivre les échanges avec la France, bien qu'elle ne puisse offrir la même chose en retour, mais la possibilité de faire venir des archivistes français au Chili dans le cadre de journées d'études sera étudiée.

De manière générale, considérant le rôle de la France pour l'archivistique, il serait intéressant de concrétiser des projets de coopération avec l'Amérique Latine, comme la France l'a fait avec l'Indochine, le Canada et l'Afrique. Janvier 2014. »

CISA 2014, extrait du bilan

« L'ambiance entre les participants était très bonne, des liens se sont tissés et quelques projets pour le futur ont été évoqués.

Elena Romanova (Moscou, Russie, VNIIDAD) souhaite vivement continuer la collaboration avec le Département de la formation scientifique et technique dans le cadre d'actions de formation continue.

Elle espère, par ailleurs, une vaste diffusion de l'information sur les formations VNIIDAD dans les autres pays.

Le Secrétaire général du Conseil international des archives souligne pour sa part, parmi les retombées positives des conférences, l'adhésion de participants à la conférence à la CIA.

3. - Les évolutions recommandées

3.1. – Les stages techniques internationaux d'archives

3.1.1. – Cibler les publics sur les jeunes professionnels en démarche de formation

L'analyse de l'évolution de la composition des publics des STIA peut conduire à proposer deux scénarios alternatifs.

Scénario n°1 : Chercher comme le proposent les bilans 2013 et 2014 établis par le département, à inverser le mouvement de modification de la composition des publics, de façon à retrouver un équilibre entre les stagiaires originaires des pays d'Afrique noire et du Maghreb et ceux des pays européens, dont certains peuvent trouver dans les stages un complément utile de formation.

Ce scénario privilégie parmi les facteurs d'explication de la modification des publics des stages, sa dimension linguistique (voir le par 2.1.3.) et considère l'hétérogénéité des niveaux de qualification des stagiaires plus comme un avantage que comme un inconvénient. Il a peu de chances de se réaliser, sauf à rendre ces stages bilingues (français - anglais) avec les conséquences budgétaires qui en découleraient (environ 120 000 € pour cinq semaines de prestations de traduction et d'interprétariat, et de location de cabines et de matériels).

Scénario n°2 : Tirer parti de la modification de la composition des publics des stages pour mieux mettre en avant la mission de formation de professionnels de pays étrangers à laquelle il répond et mieux le valoriser comme un outil de l'action internationale du ministère. Ce scénario privilégie parmi les facteurs d'explication de la modification de la composition des publics, la diminution de l'attractivité des stages pour les jeunes professionnels qui travaillent dans les pays, notamment en Europe, qui disposent désormais de dispositifs de formation à l'archivistique. Quant au besoin d'échanges éprouvé par les professionnels expérimentés des pays européens ou qui disposent d'un dispositif de formation professionnelle performant, il peut être satisfait dans le cadre des Conférences internationales supérieures d'archivistique et des projets de coopération auxquels ces échanges donnent naissance.

La diminution de l'usage du français et la mise en place de dispositifs de formation dans les pays européens constituent les principaux facteurs d'explication des modifications intervenues dans la composition des publics des stages sans qu'il soit possible d'affirmer lequel des deux pèse le plus.

En revanche, le principe de réalité (budgétaire) conduit à privilégier le second scénario.

Indianiste Liseichykau (Minsk, Biélorussie, Archives historiques nationales) aimerait réaliser une exposition virtuelle, si possible en collaboration avec le Archives nationales en France, sur les Français d'origine, ayant contribué au développement de la Biélorussie.

Natalia Khrapova (Omsk, Russie, Archives historiques) espère pouvoir établir des contacts durables avec ses homologues du Kazakhstan et du Kirghizistan, du fait de la proximité avec la ville et la région d'Omsk. Liubov Berseneva (Sverdlovsk, Russie, archives régionales) aimerait initier un projet de collaboration et d'échanges avec les archives départementales de l'Aube, les deux services ayant des programmes communs.

Tenoa Iashvili (Minsk, Biélorussie, Archives nationales) recherche d'une part, une collaboration avec des collègues français pour des recherches de documents sur la première République démocratique de Géorgie (1918-1921), et d'autre part, une collaboration avec tous les participants de la CISA 2014 pour la mise en place de manifestations culturelles liées au 95e anniversaire des Archives nationales de Géorgie. ».

Recommandation n° 1 : Distinguer de façon plus nette et visible les fonctions respectives des stages techniques internationaux des archives et des conférences internationales supérieures d'archivistique. Les premiers relèvent d'une démarche de formation et constituent le volet « archivistique » de l'action internationale du ministère en matière de formation. Les secondes contribuent à répondre aux besoins éprouvés par des experts et des professionnels en situation de responsabilité, d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et sur les questions de l'actualité de l'archivistique. Plutôt que de chercher à attirer des publics dont les besoins de formation sont désormais couverts, il paraît souhaitable de mieux cibler les publics des stages vers les pays qui ne disposent pas encore de dispositifs de formation performants.

3.1.2. – Mieux mettre en valeur l'insertion des STIA dans une stratégie diplomatique gouvernementale

Au-delà du partage de préoccupations professionnelles, le partage d'une langue, d'une histoire et donc des traces de cette histoire constitue un enjeu majeur. Les stages contribuent, même de façon modeste, à porter cet enjeu.

La dimension diplomatique des stages est peu présente dans les supports de présentation des STIA et notamment dans le TD transmis chaque année aux postes à l'étranger.

La création d'un département transversal au sein de la DGP, à l'occasion de la réorganisation de l'administration centrale aurait-elle conduit à vider d'une partie de leur spécificité les formations dispensées par les STIA et en particulier à « aplatir » leur dimension diplomatique, comme le suggère le SIAF ?

Le département met en avant une autre explication : L'absence de valorisation de la dimension diplomatique du dispositif STIA est volontaire. Mettre en valeur les stages comme l'un des outils d'une stratégie diplomatique risquerait de tenir pour irréversible et d'accélérer le processus de transformation de la composition des publics des STIA, dont une partie seulement peut se sentir concernée par cette dimension.

Cet argument doit pouvoir être relativisé. Les mondes hispanophone²⁹, anglophone, lusophone, néerlandophone partagent avec le monde francophone les mêmes enjeux de partage de la mémoire, de construction d'une histoire partagée entre les anciennes puissances coloniales et les pays de leur zone d'influence ayant accédé à l'indépendance au cours de la seconde moitié du 20^{ème} siècle. Et cet enjeu est aussi partagé par la France et l'Allemagne et à un moindre degré avec ses autres voisins. Présenter la formation des jeunes professionnels de l'archivistique comme un élément d'une stratégie globale de partage de la mémoire peut avoir un impact important dans de nombreuses régions du monde, bien au-delà des frontières de la francophonie.

Il ne s'agit pas de transformer les stages en espaces de débats de nature politique autour de ces enjeux, fonction qui devrait plutôt être celle d'une CISA rassemblant des décideurs, mais de mieux mettre en valeur auprès des postes et via les postes, auprès des institutions auxquelles sont rattachés les stagiaires, les stages comme un outil de la coopération de la France avec les pays avec lesquels elle partage une partie de leur histoire. Cette mise en valeur doit permettre de remobiliser le réseau des postes sur le soutien à apporter au STIA, via les bourses allouées aux stagiaires.

²⁹ Ainsi, l'ALA (association latino américaine d'archivistique) organise en 2015 une semaine internationale de l'archivistique de tradition ibéro-américaine en présence de représentants de l'Espagne et du Portugal. L'Espagne a en outre mis en place un programme de coopération avec les pays d'Amérique latine, sur les questions de conservation et de restauration de leurs fonds patrimoniaux.

Recommandation n°2 : Améliorer la visibilité de la dimension diplomatique des STIA.

Les STIA doivent être mieux valorisés en particulier auprès des postes, comme des outils de la politique de coopération engagée avec les pays francophones, générateurs à terme de projets concrets de développement (numérisation des archives et partage des archives, accompagnement de projets concrets en matière de collecte et de conservation, construction d'une mémoire partagée). La mise en valeur de cette dimension peut également exercer un pouvoir d'attraction bien au-delà des frontières de la francophonie, dans d'autres zones géographiques confrontées aux mêmes enjeux de partage de la mémoire entre anciennes puissances coloniales et leurs anciennes colonies.

La mise en œuvre de cette recommandation pourrait conduire à :

- 1, Mieux impliquer le ministère des affaires étrangères dans la préparation des stages et dans la sensibilisation des postes.
- 2, Mieux impliquer le Portail international archivistique francophone et le Service interministériel des archives de France dans la conception des stages et la communication autour des stages.
- 3, Supprimer la règle limitant à deux la participation de stagiaires venant d'un même pays de façon à accueillir le cas échéant, un nombre plus important de stagiaires de pays avec lesquels des actions de coopération sont engagées.

Recommandation n°3 : Mettre en place un comité de pilotage scientifique associant au département, le Service interministériel des archives, le Portail international archivistique francophone, la sous-direction des affaires européennes et internationales du ministère et le ministère des Affaires étrangères.

3.1.3. – les propositions d'évolution du dispositif

À court terme

3.1.3.1. - sur l'information

La visibilité des stages n'est pas à la mesure de la qualité qui leur est reconnue (le STIA est parfois désigné comme le Harvard de l'archivistique³⁰).

Le Conseil international des archives, en particulier pourrait être sollicité pour diffuser les informations relatives aux STIA.

Mais c'est surtout en direction des postes qu'un effort significatif de communication doit pouvoir être fait, si l'on souhaite que dans le cadre du budget contraint qui est le leur aujourd'hui, les postes continuent à délivrer des bourses prenant en charge les frais de déplacement et d'hébergement des stagiaires. Il en va de la pérennité du dispositif STIA³¹.

30 Caroline Becker, conversation téléphonique le 29 mai 2015

31 Le MCC ne peut financer les frais de déplacement des stagiaires et si les frais d'hébergement des

Le département et le SIAF pourraient être invités à présenter le STIA et ses enjeux, lors des stages organisés pour les nouveaux conseillers et attachés de coopération culturelle avant leur prise de poste et dans les « ateliers » de l'Institut français. De même, comme le suggère la correspondante du département au MAE, le département et le SIAF pourraient être invités à présenter les STIA lors des séminaires organisés à Paris par le ministère des affaires étrangères dans le prolongement du salon du livre, à l'intention des chargés de mission livre et médiathécaires dans les SCAC.

Recommandation n° 4 : Renforcer la communication sur les enjeux des stages en particulier auprès des conseillers culturels des ambassades et de leurs collaborateurs : TD, stages de prise de poste, ateliers de l'Institut français, séminaires des chargés de mission livre.

3.1.3.2. - sur les espaces de déroulement des stages

La recherche de nouveaux locaux doit être engagée rapidement. Si la qualité des locaux est jugée correcte par les stagiaires (en 2011 par 53% des stagiaires, en 2012 par 56 %; en 2013 par 66 % des stagiaires et en 2014 par 78%), leur agencement en salle de classe traditionnelle est peu adapté aux exigences d'une formation d'adultes. La recherche de nouveaux locaux, est en tout état de cause devenue urgente en raison du démarrage à la fin 2015, des travaux dans l'hôtel de Rohan mitoyen aux deux salles accueillent les stages.

Recommandation n° 5 : Les STIA gagneraient en qualité pédagogique à être accueillis dans des locaux mieux adaptés aux exigences d'une formation d'adultes.

3.1.3.3. - Sur le dispositif d'évaluation des stages

Une évaluation écrite doit pouvoir être obtenue non seulement des stagiaires, mais aussi des chefs de modules et des intervenants (une seule contribution reçue en 2014, celle d'André Gareau). La commande doit pouvoir en être intégrée dans les cahiers des charges des chefs de module (rémunérés par le ministère).

Recommandation n° 6 : Le dispositif d'évaluation des STIA pourrait bénéficier utilement de la contribution écrite des chefs de module et des intervenants.

3.1.3.4 - Sur les prolongements possibles des stages

Le prolongement du stage par un séjour dans un service d'archives, en France voire dans un autre pays francophone (André Gareau avait ainsi proposé dans le bilan 2012 d'organiser un stage au Québec) permettrait de prolonger utilement la formation.

stagiaires devaient être pris en charge par le ministère, comme c'est le cas pour les formations du programme Courants du Monde, le coût qui en résulterait serait, sur la base de 30 stagiaires pendant 25 jours à 130 € la journée, de l'ordre de 97 500 €.

Recommandation n°7 : Encourager les trois SCN des Archives (nationales, d'outre-mer et du monde du travail) et les services territoriaux d'archives à accueillir des stagiaires en prolongement des STIA en prenant appui sur le dispositif *Profession Culture*. Faire de même avec les pays partenaires de la Francophonie (Québec, Belgique, Suisse, ...) soit dans le cadre d'accords bilatéraux, soit en prenant appui sur l'Agence universitaire de la Francophonie.

À moyen terme

3.1.3.5. - sur les contenus et les méthodes de formation

Le stage a été pendant longtemps le seul moyen d'apprendre l'archivistique pour de jeunes professionnels du monde entier. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. En outre et surtout, l'internet est devenu un espace de formation dont les potentiels sont encore trop peu exploités dans le domaine qui nous occupe ici.

- Le PIAF a commencé à mettre en ligne des documents supports de formation.
Il est souhaitable de mieux articuler le contenu des stages aux contenus de l'espace e-formation du PIAF.02, d'éviter en particulier les redondances avec les contenus en ligne. En complément de l'e-formation, les stages pourraient avoir une dimension essentiellement pratique (visites sur le terrain, stages dans des sites d'archives). Leur durée, dans cette hypothèse, pourrait être réduite à trois semaines.
Parallèlement, la coopération avec l'Association internationale des archives francophones pourrait être mise à profit pour créer une offre de formation en e-learning, prolongeant la mise à disposition de MOOCs (Massive open on line courses)³².
- L'intervention à distance d'anciens stagiaires ou d'archivistes en situation de responsabilité dans l'espace e-learning du PIAF et dans le stage doit pouvoir être plus systématiquement encouragée. Elle constitue l'un des éléments qui permet de faire vivre un réseau de professionnels.

Recommandation n°8 : Mettre en place une formation à distance (e-learning) et recentrer le stage sur sa dimension pratique (études de cas, ateliers d'archivistique).

3.1.3.6. - sur les suites des STIA dans les pays dont sont originaires les stagiaires

Enfin, si parmi les directeurs et responsables de services d'archives on retrouve des anciens stagiaires du STIA, il semblerait qu'en Afrique en particulier, la mobilité professionnelle soit devenue très importante, de nombreux jeunes professionnels formés dans les stages quittant leurs fonctions pour travailler dans le privé quelques années plus tard. La question de l'impact des formations dispensées dans le cadre du STIA est d'autant plus légitime que nous ne disposons

³² Le département des relations internationales de la DGP a mis en place un dispositif d'e-learning www.e-patrimoines.org en partenariat avec l'Université numérique francophone mondiale et l'Agence universitaire de la francophonie. Le site propose d'ores et déjà cinq modules destinés aux professionnels du patrimoine et accessibles gratuitement. Un millier d'apprenants sont d'ores et déjà inscrits à ces cours. Les formations proposées concernaient les différents champs patrimoniaux à l'exclusion de l'archivistique. Un lien avec l'espace pro du PIAF pourrait utilement être inscrit sur le site à l'intention des professionnels de l'archivistique intéressés.

que de très peu d'informations sur les retombées des stages dans ces pays, pas plus que de remontée des rapports que les stagiaires, boursiers en particulier, sont censés remettre à l'ambassade de France dans leur pays.

S'il est important que des jeunes professionnels puissent se rencontrer à Paris, échanger entre eux et observer sur le terrain le savoir-faire français en matière d'archivistique, les STIA pourraient utilement générer des projets de formation dans les pays dont sont originaires les stagiaires, voire dans d'autres régions du monde non francophones.

Recommandation n°9 : encourager l'organisation de formations dans les pays étrangers, encadrées par des experts français.

3.1.3.7. - sur la validation de la participation aux stages

Une simple attestation de participation au stage est remise aux stagiaires. Le renforcement de la mobilité professionnelle et géographique dans ce secteur comme dans les autres s'accompagne d'une aspiration légitime à faire valider les différentes étapes d'un parcours de formation « tout au long de la vie » par une certification.

La participation au stage doit pouvoir être traitée comme une étape d'un parcours de formation intégrant la formation à distance (e-learning) évoquée plus haut, éventuellement en partenariat avec un établissement d'enseignement supérieur dispensant une formation archivistique et conduisant à la délivrance d'une certification inscrite au RNCP. Le projet pourrait en être évoqué dans le cadre de l'AUF, l'association universitaire de la francophonie.

Recommandation n°10 : Intégrer le STIA dans un parcours de formation conduisant à une certification, en prenant appui sur un établissement d'enseignement supérieur.

3.1.3.8 - Sur l'animation de la communauté archivistique francophone

Grâce à l'initiative personnelle de Caroline Becker, web mestre de l'espace pro du PIAF, il a été possible de recueillir les témoignages d'une vingtaine d'anciens stagiaires sur les bénéfices professionnels qu'ils ont pu retirer de leur participation au stage. La fonction d'animation des réseaux constitués des anciens stagiaires doit être renforcée. Les stages visent à créer une communauté d'archivistes francophones. Cette communauté doit être animée plus que ce n'est le cas aujourd'hui. C'est la mission première du PIAF, c'est aussi l'une des missions du SIAF.

Recommandation n°11 : La fonction d'animation de la communauté des archivistes francophones exercée par le PIAF et le SIAF mérite d'être renforcée.

3.1.3.9. – sur le financement des recommandations relatives aux STIA

La mise en place d'une formation à distance (e-learning) en lien avec le PIAF et d'un parcours de formation prenant appui sur un établissement d'enseignement supérieur afin de permettre aux formations d'être certifiantes, l'organisation de formations à la demande dans les pays étrangers, le renforcement de la mission exercée par le PIAF en matière d'animation de la

communauté des professionnels de l'archivistique francophone, ont un coût difficile à évaluer précisément, à ce stade d'élaboration des recommandations.

Plusieurs pistes doivent pouvoir cependant être ouvertes :

- la mise en place d'une formation à distance et le recentrage des stages sur une dimension de découverte sur le terrain du savoir-faire français en matière d'archivistique pourraient conduire à limiter la durée des stages à trois semaines ;
- la construction d'un parcours de formation intégrant une formation en e-learning et le stage et prenant appui sur un établissement d'enseignement supérieur doit pouvoir être étudiée dans le cadre de l'Agence universitaire de la francophonie ;
- l'organisation de formations à l'archivistique dans les pays étrangers doit pouvoir être valorisée en particulier auprès de pays « riches », comme le savoir-faire français en matière d'archivistique comme l'est aujourd'hui, le savoir faire français en matière de muséologie. La création de l'agence de coopération et d'exportation dans le domaine du Patrimoine ou l'élargissement à l'ensemble des champs patrimoniaux de l'Agence France-Museums pourrait contribuer à générer les ressources permettant de financer les évolutions ici proposées ;
- enfin et comme on le verra, il est possible de réaliser des économies sur le dispositif CISA et de les réinvestir sur le financement des recommandations relatives aux prolongements des STIA.

Recommandation n° 12 : Les évolutions proposées peuvent être financées par à terme une diminution de la durée du STIA (3 semaines), les économies proposées pour l'organisation des CISA (voir infra) et la valorisation du savoir-faire français en matière d'archivistique par exemple dans le cadre de la future agence de coopération et d'exportation dans le domaine du Patrimoine ou de l'élargissement des missions de l'Agence France-Museums à l'ensemble des champs des patrimoines.

3.1.4 – Qui doit assurer ces formations ?

Cinq scénarios sont envisageables :

Le statu quo,

L'organisation tournante par certains pays partenaires (Belgique, Québec, Suisse, Tunisie),

Le retour de l'organisation des STIA au sein du SIAF,

Le transfert à l'Institut National du Patrimoine,

Le transfert au Centre des archives nationales.

Scénario n° 1 : le statu quo.

Il est devenu tout à fait exceptionnel qu'un service d'administration centrale (hors SRH) soit opérateur de formation, enregistré comme tel auprès de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi). On ne trouvera cependant aucun argument décisif pour mettre un terme à ce qui peut aujourd'hui apparaître comme une confusion incongrue entre les missions d'une administration centrale et celle d'un opérateur, le département disposant d'un savoir faire incontestable dans son domaine.

Cependant, la réussite du dispositif tient en grande partie au profil et à l'engagement personnel du chef du département et de sa collaboratrice.

Le statu quo n'est viable qu'aux conditions suivantes :

- le choix d'un conservateur d'archives bon connaisseur des réseaux nationaux et internationaux comme responsable de la formation ;
- le remplacement de la chargée de mission responsable des STIA, qui a demandé sa mutation et semble sur le point de l'obtenir ;
- la mise en place du comité de pilotage scientifique évoqué plus haut.

Scénario n°2 : l'organisation tournante par certains pays partenaires de la francophonie (Belgique, Québec, Suisse, Tunisie).

L'hypothèse en a été évoquée, notamment par le Président de l'Association internationale des archives francophones, M. Heidi Jallab, directeur des archives nationales de Tunisie. La proposition en a été également mentionnée par certains chefs de modules, dans les bilans des stages. Elle paraît difficile à envisager à court terme, la France étant encore reconnue comme le pays le mieux placé pour exercer la mission de fédérateur des réseaux archivistiques dans le monde francophone. En revanche, la possibilité d'organiser, en coopération avec l'Association internationale archivistique francophone des séjours de stagiaires dans certains pays dans le prolongement des stages mériterait d'être explorée. Cette proposition peut être mise en œuvre dans le cadre du scénario n°1. En outre, la proposition pourrait être retenue pour l'organisation des CISA, dont certaines pourraient être articulées aux semaines internationales des archives francophones organisées par l'association. Voir infra recommandation n°15.

Scénario n°3 : le retour au sein du SIAF

Ce retour au sein du SIAF conduirait à la création d'une mission formation au sein du SIAF. Mais c'est l'ensemble du volet « archives » du catalogue des formations qui devrait alors rejoindre le SIAF, rien ne justifiant qu'une partie des formations du chapitre « archives » du catalogue des formations organisées par le département continue à relever de la responsabilité du département, l'autre étant transférée au SIAF. Amputer le champ d'intervention du département de la formation scientifique et technique de l'organisation des stages internationaux ne peut que conduire à court terme à poser la question de l'avenir de ce département. Cette question est en dehors du champ de la mission confiée à l'IGAC³³.

Scénario n°4 : Le transfert à l'Institut national des patrimoines.

L'application stricte du principe distinguant les fonctions de conception et d'animation de réseaux (qui incombent à l'administration centrale) et de mise en œuvre qui devrait être confiée à un opérateur conduit à examiner la possibilité de transférer l'organisation des stages à l'Institut national du patrimoine.

L'Institut national du patrimoine, outre sa mission en matière de formation initiale exerce une mission de formation continue pour les restaurateurs du patrimoine et les conservateurs. Les programmes de formation continue de l'INP et du département ciblent en partie au moins les mêmes publics.

L'Institut national du patrimoine n'est pas demandeur du transfert de l'organisation des STIA et oppose à ce scénario deux arguments :

³³ Le rapporteur ne recommande pas d'aller dans cette voie. La création du département a permis d'ouvrir des formations transverses aux différents champs patrimoniaux. Un retour à la période pré RGPP serait préjudiciable à leur maintien.

- L'INP ne dispose pas de la logistique qui lui permettrait d'organiser les STIA. Le département des études pilote l'organisation des formations sur les cinq spécialités patrimoniales, mais de façon transversale. Aucun des membres du département des études n'est archiviste et le coordonnateur de l'enseignement spécialisé « archives », affecté à temps complet aux Archives nationales ne dispose à l'INP que d'un complément à temps très partiel.

- il est indispensable que le pilotage des STIA soit assuré en liaison permanente avec les réseaux français et internationaux de professionnels des archives.

Le rattachement du pilotage des STIA à l'Institut national du patrimoine n'aurait en outre de pertinence qu'à la condition que l'ensemble de l'activité du département lui soit transférée.

L'examen de cette hypothèse n'entraîne pas dans le champ de la mission confiée à l'IGAC.

Scénario n°5 : Le transfert aux Archives nationales

Les raisons qui conduisent à écarter le scénario d'un retour de l'organisation des stages au sein du SIAF conduisent à écarter ce scénario.

Recommandation n°13 : le département de la formation scientifique et technique de la DGP reste aujourd'hui la structure administrative la mieux à même d'assurer l'organisation des STIA, sous réserve que le responsable de la formation continue d'être un conservateur d'archives, bon connaisseur des réseaux nationaux et internationaux et des problématiques de l'archivistique, sous réserve également du remplacement de la chargée de l'organisation des stages, aujourd'hui sur le départ. Quant à la « distance » par rapport à la direction « métiers », elle peut être comblée par la mise en place du comité de pilotage scientifique.

3.2. – Les Conférences internationales supérieures d'archivistique

Il s'agit de rencontres professionnelles de haut niveau, où l'enjeu est l'échange d'informations sur les questions d'actualité et l'impulsion d'actions de coopération. Ce n'est que pour des raisons conjoncturelles (les CISA ont succédé au volet archivistique des stages de formation Courants du Monde) que les CISA ont été présentées comme des espaces de formation, notamment sur le site de la Maison des Cultures du Monde. On doit pouvoir désormais déconnecter les Conférences, du programme des formations de la Maison des Cultures du Monde.

Recommandation n°14 : améliorer la visibilité des Conférences comme espaces d'échanges professionnels entre responsables de haut niveau et non séminaires de formation.

Les Conférences bilingues permettent d'élargir les publics potentiellement intéressés à des responsables non francophones. Il convient de souligner la pertinence du choix qui a ainsi été fait en 2012 lors de la première CISA. Cependant, dès lors que la distinction entre les STIA et les CISA ne souffre d'aucune ambiguïté, la CISA doit aussi pouvoir être un espace d'échanges professionnels entre responsables nationaux des services d'archives et experts de l'archivistique des pays francophones. Elle pourrait dans cette hypothèse, être organisée en partenariat avec l'Association internationale des archives francophones, être articulée à la semaine internationale des archives francophones et se dérouler dans le pays organisateur de cette semaine³⁴.

34 En 2015, cette semaine sera organisée à Tunis, après avoir été accueillie à Dakar, puis à Hanoï et en

Recommandation n° 15 : Cibler les publics des CISA par zone géographique ou/et linguistique selon le principe retenu pour les trois premières sessions doit aussi permettre de promouvoir la CISA, par exemple tous les deux ou trois ans, comme un espace d'échanges professionnels entre décideurs et experts des pays de la francophonie. Les sessions de la CISA ouvertes aux pays francophones pourraient alors être articulées aux semaines internationales des archives francophones organisées par l'association internationale des archives francophones et se dérouler dans le pays d'accueil de cette semaine.

Les CISA complètent utilement les rencontres des directeurs des archives nationales des pays de l'Union européenne organisées tous les six mois par les États qui assurent la présidence de l'Union européenne. Leur organisation relève pleinement des missions d'une administration centrale et en particulier du service « métiers ».

Recommandation n° 16 : transférer au Service interministériel des archives de France la responsabilité des CISA.

Les échanges entre homologues de différents pays étrangers doivent aussi permettre à l'archivistique française de bénéficier des avancées constatées dans certains pays, par exemple en matière d'utilisation de protocoles de conservation préventive respectueux des exigences du développement durable, ou d'extension des problématiques de l'archivistique aux archives numériques, ou de mise en valeur des fonds d'archives en direction des populations. Les CISA peuvent être également des espaces d'échanges entre experts autour de chantiers communs tel la construction du portail européen des archives³⁵ (APEX, équivalent du portail Europeana dans le domaine du livre).

Recentrer les CISA sur leur dimension politique et diplomatique, devrait pouvoir conduire à associer le ministère des affaires étrangères à la préparation des Conférences et en particulier au choix des zones géographiques ciblées.

Recommandation n° 17 : inviter le ministère des affaires étrangères au comité de pilotage des CISA.

L'enjeu que constituent donc pour les archivistes français, les échanges avec leurs homologues étrangers conduit à proposer que les Conférences se déroulent au plus près du Service des archives nationales et donc de son centre principal d'activité situé sur le site de Pierrefitte-sur-Seine.

Recommandation n° 18 : transférer le déroulement des conférences sur le site du Service des archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine.

Haïti. La semaine est organisée autour d'un colloque suivi d'une formation de trois journées.
35 <https://www.archivesportaleurope.net/fr/>

L'externalisation de l'organisation des conférences à la Maison des Cultures du Monde génère, comme on l'a vu plus haut, des doublons et des frais de gestion difficiles à justifier. Les tâches de diffusion de l'information, les échanges avec les candidats et les postes, l'organisation logistique et l'encadrement des conférences doivent pouvoir être assurées par le ministère à moyens humains constants. Ces tâches pourraient être réparties entre l'administration du SIAF et le SCN Archives nationales.

- Le SIAF pourrait ainsi pouvoir assurer les tâches de conception des programmes des conférences, de diffusion des informations annonçant la tenue des conférences, de réception des bulletins de candidature, d'échanges à distance avec les postes et les candidats, de sélection des participants et de restitution des décisions prises par le comité de sélection.
- Le recrutement prochain d'un coordonnateur logistique par les Archives nationales rend possible la délégation des tâches d'organisation logistique des conférences au Service des Archives nationales : la réservation des hébergements, l'établissement et la délivrance des per diem, le choix des interprètes, la location et le suivi de l'installation des cabines d'interprétariat et matériels audiovisuels, la commande des cocktails d'ouverture et de clôture des conférences, l'accueil sur place des intervenants et des participants.

Recommandation n° 19 : Réintégrer l'ensemble des tâches relatives à l'organisation des Conférences au sein du SIAF, avec une répartition des responsabilités entre les services centraux et le SCN des Archives nationales.

Les économies générées par la mise en œuvre de ces recommandations, soit en moyenne 27 400 € par an (organisation périodique de CISA francophones, une fois tous les trois ans et donc absence de dépenses d'interprétariat et de traduction lors des sessions francophones, soit 35 000 €, réintégration des tâches de préparation et d'organisation des CISA au sein de l'administration centrale, soit 15 800 €) pourraient être investies pour financer les propositions d'amélioration du dispositif STIA.

Recommandation n° 20 : réinvestir les économies générées par la mise en œuvre des recommandations relatives aux CISA dans le financement des recommandations relatives aux STIA.

Enfin, en dépit du rôle de premier plan que la France semble encore jouer aujourd'hui en matière d'archivistique, et alors même que l'organisation des CISA est aussi un outil de la politique d'influence de la France à l'étranger, l'animation d'un réseau de professionnels de haut niveau devrait pouvoir être envisagée à un niveau européen. Même si la plupart des services d'archives nationales n'ont pas, semble-t-il³⁶, l'ouverture à la coopération internationale qui caractérise le SIAF, la question de l'organisation tournante des conférences par les pays européens volontaires devrait pouvoir être posée lors des sessions semestrielles de réunions des directeurs des services nationaux d'archives, sous l'égide de l'État assurant la présidence de l'Union européenne³⁷. De même des financements européens pourraient être sollicités dès lors que l'organisation des conférences reposerait sur un partenariat entre services nationaux d'archives de plusieurs pays européens.

36 Selon le témoignage recueilli auprès du Secrétaire général du Conseil international des archives.

37 Cette proposition rejoint ici l'observation formulée par Anne Purotin-Dumon, conservatrice du patrimoine aux Archives nationales à propos de la session 2012 : « La formule institutionnelle et financière devrait être le partenariat pour assurer un financement européen, la France conviant 2 ou 3 autres pays à cette initiative, avec des rencontres dans les capitales respectives (par ex ; Espagne, Belgique, Tchèque, ou Roumanie (les vieilles ententes). Enfin ce séminaire pourrait-il se reposer en partie sur les écoles d'archivistique comme Angers et d'autres en Europe ? Permettant d'intensifier les échanges entre ces écoles. »

Recommandation n° 21 : débattre avec nos partenaires européens, à l'occasion des réunions semestrielles de directeurs des services nationaux d'archives des pays de l'Union européenne, de la possibilité d'organiser les conférences alternativement dans chacun des pays qui pourraient se déclarer volontaires et solliciter à cet effet des financements européens.

Conclusion

Les STIA comme les CISA sont des vecteurs précieux de rayonnement de l'archivistique française dans le monde et de coopération en particulier avec les pays de la francophonie.

Ils contribuent à la préservation, l'exploitation et la valorisation d'un patrimoine commun avec les pays avec lesquels la France partage une partie de leur histoire.

L'efficacité de ces dispositifs apparaît peu contestable. Pour un budget modeste, les retombées en termes d'influence de l'archivistique française sont probablement importantes, le renforcement de la mission d'animation de la communauté archivistique francophone exercée par le SIAF et le PIAF devant permettre de mieux les mettre en évidence.

Il est souhaitable de clarifier et mieux cibler les publics des STIA et des CISA. Les STIA s'adressent à des professionnels en formation, travaillant dans des pays où les formations se font encore sur le terrain. Les CISA en revanche sont des rencontres d'experts et de professionnels de haut niveau en situation de responsabilité dans des services d'archives.

Les Stages techniques internationaux d'archives

La modification de la composition des publics des STIA désormais constitués aux trois quarts de jeunes professionnels des pays francophones ou qui partagent avec la France une partie de leur histoire doit être mise à profit pour mieux mettre en valeur, notamment auprès des postes diplomatiques, les STIA comme un outil de la politique de coopération du gouvernement français avec les pays francophones.

Peut y contribuer la mise en place d'un comité de pilotage scientifique associant le département de la formation scientifique et technique de la DGP, le SIAF, la sous-direction des affaires européennes et internationales du SG et le MAE.

Des propositions d'évolution sont proposées par le rapport afin en particulier, de mieux tenir compte des avancées constatées dans le monde en matière de formation à l'archivistique, mais aussi de la nécessité de mieux exploiter les potentiels offerts par l'internet (e-learning), pour recentrer les stages sur leur dimension pratique et d'étude sur le terrain du savoir-faire français dans ce domaine et les intégrer dans un parcours de formation débouchant sur une certification.

Les Conférences internationales supérieures d'archivistique

En revanche, la préparation, l'organisation et l'animation des CISA doivent pouvoir relever de la responsabilité de l'administration centrale, en l'occurrence le SIAF. Là encore, des propositions d'évolution sont présentées par le rapport, notamment en matière d'organisation et de coopération à l'échelle européenne.

Les évolutions recommandées pourraient être financées par un rééquilibrage des budgets consacrés aux deux dispositifs, mais surtout par une meilleure valorisation économique de l'archivistique française, notamment dans le cadre de l'agence de coopération et d'exportation dans le domaine du Patrimoine en projet ou de l'élargissement des missions de l'Agence France-Muséums à l'ensemble des champs des patrimoines et par la recherche de sources de financement extérieures au ministère (Agence universitaire de la Francophonie, financements européens).

Note du Directeur général des patrimoines

19 octobre 2015

Procédure contradictoire

19 OCT, 2015



**Direction générale
des patrimoines**

Le directeur général

Note à l'attention
de Madame Ann-José Arlot
Cheffe de l'Inspection générale des affaires culturelles

Objet : Rapport provisoire relatif à l'évaluation de la conférence internationale des archives (CISA) et du stage international des archives (STIA).

PJ : 1 tableau

Vous avez bien voulu m'adresser, pour observations, le rapport provisoire relatif à l'évaluation citée en objet en vue de la réunion de restitution prévue le 16 novembre prochain.

182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01

Téléphone 01 40 15
Télécopie 01 40 15

Je suis en mesure, dans ce cadre, vous faire part des remarques suivantes :

1 – Je me réjouis en premier lieu que le rapport, tout en formulant des préconisations visant à l'amélioration des deux dispositifs évalués (la CISA et le STIA) en confirme globalement la pertinence et la bonne gestion.

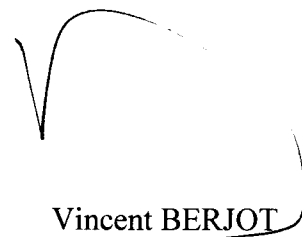
2 – L'éclairage apporté sur la différence de nature entre le STIA - dispositif de formation relevant d'une logique de coopération internationale d'un côté- et la CISA - forum d'échanges entre experts et professionnels de l'autre – me semble tout à fait pertinent et de nature à fonder les évolutions préconisées. Dans ce cadre, je partage largement les orientations des recommandations 1 à 11, même si certaines peuvent mériter une expertise complémentaire (notamment en termes de coût) ou nécessiteront des délais de mise en œuvre.

3 – S’agissant des aspects relevant de l’organisation administrative, je souhaite, à ce stade :

- ✓ maintenir l’organisation du STIA par le Département de la formation scientifique et technique de la DGP, conformément au scénario n°1 du rapport (recommandation n°13) ;
- ✓ de manière complémentaire, maintenir la mission d’organisation de la CISA au sein de ce même département, même si une évolution ne doit pas être exclue sur ce volet à moyen terme. La CISA pourrait éventuellement relever du SIAF mais également, le cas échéant, du département des affaires européennes et internationales de la DGP qui assure d’ores et déjà l’organisation de stages et rencontre de professionnels du secteur patrimonial.

4 – Les coûts des prestations assurées par la maison des cultures du monde peuvent en effet paraître élevés et leur optimisation doit être envisagée en lien avec le secrétariat général. Des économies peuvent certainement être réalisées sans, pour autant, confier les tâches opérationnelles correspondantes à l’administration centrale ou aux archives nationales.

Vous trouverez parallèlement ci-joint un tableau relatif aux préconisations formulées par le rapport provisoire.



Vincent BERJOT

Copie : Christopher Miles, Secrétaire général

<u>Recommandation n°1</u>	Observations DGP
Mieux distinguer les STIA et les CISA	Accord. Cette meilleure distinction éclaire largement les évolutions pouvant être mises en œuvre
<u>Recommandation n°2</u>	
Améliorer la visibilité de la dimension diplomatique des STIA	Accord, en lien avec le secrétariat général pour obtenir une meilleure audience auprès du MAE et de l'Institut Français
<u>Recommandation n°3</u>	
Mettre en place un comité de pilotage scientifique associant au département, le SIAF, le portail international archivistique francophone, la sous-direction des affaires européennes et internationales du MCC et le MAE	Accord
<u>Recommandation n°4</u>	
Renforcer la communication sur les enjeux des stages, en particulier auprès des conseillers culturels des ambassades et de leurs collaborateurs : TD, stages de prise de poste, ateliers de l'Institut français, séminaire des chargés de mission livre	Accord, cf. recommandation n°2
<u>Recommandation n°5</u>	
Les STIA gagneraient en qualité pédagogique à être accueillis dans les locaux mieux adaptés aux exigences d'une formation d'adultes	De nouveaux locaux ont été identifiés au sein du quadrilatère Rohan-Soubise et feront l'objet de travaux pour accueillir les formations du DFST
<u>Recommandation n°6</u>	
Le dispositif d'évaluation des STIA pourrait bénéficier utilement de la contribution écrite des chefs de modules et des intervenants	A expertiser en termes de coût
<u>Recommandation n°7</u>	
Encourager les 3 SCN des Archives et les services territoriaux d'archive à accueillir des stagiaires en prolongement des STIA en prenant appui sur le dispositif Profession Culture. Faire de même avec les pays de la Francophonie, soit dans le cadre d'accord bilatéraux, soit en prenant appui sur l'Agence universitaire de la Francophonie	Accord, sous réserve de faisabilité
<u>Recommandation n°8</u>	
Mettre en place une formation à distance (e-learning) et recentrer le stage sur sa dimension pratique (études de cas, ateliers d'archivistique)	La mise en place du e-learning pourrait s'appuyer sur les initiatives déjà lancées en partenariat avec l'AUF
<u>Recommandation n°9</u>	
Encourager l'organisation de formations dans les pays étrangers, encadrées par des experts français	Faisabilité à expertiser
<u>Recommandation n°10 :</u>	
Intégrer le STIA dans un parcours de formation conduisant à une certification, en prenant appui sur un établissement d'enseignement supérieur	Accord - à expertiser
<u>Recommandation n°11</u>	
La fonction d'animation de la communauté des archivistes francophones exercée par le PIAF et le SIAF mérite d'être renforcée	Sous réserve de faisabilité

Recommandation n°13	<i>Maintenir l'organisation du STIA par le Département de la formation scientifique et technique de la DGP</i>	La DGP privilégie le scénario n°1 du rapport provisoire
Recommandation n°14	<i>Améliorer la visibilité des CISA comme espaces d'échanges professionnels entre responsables de haut niveau et non séminaire de formation</i>	Accord
Recommandation n°15	Cibler les publics des CISA par zone géographique et/ou linguistique	Accord
Recommandation n°16	Transférer au SIAF la responsabilité des CISA	Option qui n'est pas retenue par la DGP à ce stade - d'autres formules sont également envisageable. Le statu quo est privilégié à court terme
Recommandation n°17	Inviter le ministère des affaires étrangères au comité de pilotage des CISA	A examiner en lien avec le SG
Recommandation n°18	Transférer le déroulement des CISA sur le site des archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine	Option non retenue à ce stade, en lien avec le maintien de l'organisation des CISA par le DFST et dans la mesure où le site parisien semble plus attractif pour les participants
Recommandation n°19	Réintégrer l'ensemble des tâches relatives à l'organisation des CISA au sein du SIAF avec une répartition des responsabilités entre les services centraux et le SCN des Archives nationales	Option non retenue. Cf. supra
Recommandation n°20	réinvestir les économies générées par la mise en œuvre des recommandations relatives aux CISA dans le financement des recommandations relatives aux STIA	A examiner conjointement avec le SG
Recommandation n°21	Débatte avec nos partenaires européens, à l'occasion des réunions semestrielles de directeurs des services nationaux d'archives des pays de l'Union européenne, de la possibilité d'organiser les conférences alternativement dans chacun des pays qui pourraient se déclarer volontaires et solliciter à cet effet des financements européens	A expertiser

Personnes rencontrées

Vincent Berjot, directeur général des patrimoines

Hervé Lemoine, directeur, chef du Service interministériel des archives de France

et

Odile Welfelé, conservatrice générale du patrimoine, chargée de mission auprès du directeur des Archives de France pour les affaires internationales et le développement

Kevin Riffault sous-directeur des affaires financières et générales à la direction générale des patrimoines

Jean-Pierre Defrance, Chef du département de la formation scientifique et technique, Directeur des stages internationaux d'archives, Direction générale des patrimoines.

Karine Robert, chargée des STIA et de la CISA au sein du département de la formation scientifique et technique,

Stéphanie Giry Latterière Chargée de mission Livre, Médiathèques et débat d'idées, Pôle de la création artistique et des Saisons culturelles DGM/DCUR/CAE, Ministère des Affaires étrangères et du développement international

David Leitch, Secrétaire général du Conseil international des archives

Anne Crozat, sous-directrice des affaires européennes et internationales et Marie-Sabine Maréchal, chargée de mission

Philippe Barbat, directeur de l'Institut national du patrimoine

Agnès Masson, inspectrice du patrimoine, chef du bureau des stages et des relations internationales à la direction des archives de France, 1995 - 2000

Françoise Banat-Berger, directrice des Archives nationales et Françoise Lemaire, chargée de mission Partenariats scientifiques et aux relations internationales aux Archives nationales

Arward Esber, Directrice de la Maison des Cultures du monde et Catherine Annoepel, responsable du programme Courants du monde à la Maison des Cultures du monde.

Isabelle Neuschwander, inspectrice générale des affaires culturelles, ancienne directrice des archives nationales

Benoît Paumier, inspecteur général des affaires culturelles

entretiens téléphoniques

de Londres, Caroline Becker web-mestre de l'espace pro du PIAF (portail international archivistique francophone)

de Genève, Didier Grange, directeur des archives de la Ville de Grenoble, président du portail international archivistique francophone.

d'Alger, M. Ali Chiki, Directeur général des archives d'Algérie (voir témoignage écrit en annexe)

de Tunis, M. Heidi Jallab, Directeur général des archives nationales de Tunisie et Président de l'Association internationale de l'archivistique francophone.

Mme Caroline Gaultier-Kurhan, chargée de mission patrimoines africains au sein du département des relations internationales de la Direction générale des patrimoines.

Annexe

Note de Monsieur M. Ali Chiki, Directeur général des archives d'Algérie

ARCHIVES NATIONALES D ALGERIE

APPRECIATION SUR L'OPPORTUNITE DU STAGE TECHNIQUE INTERNATIONAL D'ARCHIVES (STIA) INSTITUTEE PAR LA DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE

Cher Monsieur ;

La participation des Archives d'Algérie au stage technique international **(STIA)** qu'organise annuellement le département de la formation scientifique et technique relevant des archives de France s'est avéré d'une extrême importance de par la richesse du contenu des principaux thèmes développés et la qualité de l'encadrement dispensée.

De ce fait, nous avons eu le mérite d'assister régulièrement a travers plusieurs années et faire bénéficier nos archivistes et professionnels exerçant dans des institutions des différents secteurs de l'état et qui ont tous tiré profit professionnel voire même personnel de leur participation effective.

À ce titre, l'institution des Archives Nationales d'Algérie accorde un immense intérêt à ce stage qu'elle considère comme étant un trait-d'union d'échanges entre la famille des archivistes du monde.

Aussi, nous encourageons la direction des archives de France à valoriser toutes les activités produite dans ce cadre.

Les rencontres scientifiques internationales fructueuses qui résultent de ses stages effectués ont permis :

- Un échange et un partage des expériences entre archivistes venus de divers horizons et d'acquérir de solides informations.
- Instauration d'un réseau international entre archivistes.

- Actualisation systématique de leurs connaissances en archivistique.
- Utilisation par les archivistes de nouvelles techniques et de nouveaux outils de travail acquis dans le domaine de l'exercice de leurs activités.
- L'importance de la diversité des thèmes abordés aussi bien sur leur aspect théorique que pratique.

Il en résulte que ce stage demeure un événement et une référence certes pour l'ensemble de nos stagiaires ayant pris part.